

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE DE COGÉNERATION
À BÉCANCOUR
PAR TRANSCANADA ENERGY LTD.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 décembre 2003 à 13 h 30
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COMITÉ ÉCOLOGIQUE D'URGENCE RURALE DE BÉCANCOUR 4

M. Claude Grégoire

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE 8

M. Richard Gendron

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE
 L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 19

M. Philippe Bourke

M. Jean Lacroix

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
 ET STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES 32

M. André Bélisle

M. Dominique Neuman

REPRISE DE LA SÉANCE

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE – RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ
 ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC..... 47

M. André Dontigny

M. Slavko Sebez

ASSOCIATION DU GAZ NATUREL 51

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Pierre Cartier

MOUVEMENT AU COURANT 58

M. John Burcombe

DROIT DE RECTIFICATION 65

M. André Bélisle



SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

10

Je suis Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement. Pour ce faire, je suis accompagnée de madame Claudette Journault qui agira à titre de commissaire.

15

Nous avons tenu ici, en cette même salle, les 18 et 19 novembre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20

Nous abordons cet après-midi la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

25

Le déroulement de la séance est le suivant, alors j'aimerais d'abord, si ce n'est pas déjà fait, que les personnes qui sont inscrites à l'horaire de cet après-midi se présentent à la coordonnatrice, madame Renée Poliquin, pour l'aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

30

J'appellerai donc dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chaque présentation durera environ quinze (15) minutes. À la suite de quoi la Commission prendra quelques instants pour échanger avec le participant afin de préciser son point de vue ou certains aspects, ou développer davantage certains éléments contenus dans son mémoire.

35

Pour les fins de son enquête, la Commission veut ainsi s'assurer de bien cerner les arguments évoqués dans les mémoires.

40

Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer; comme vous pouvez le voir, la Commission est seule avec vous. Ils sont invités toutefois à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

La séance de cet après-midi est la première de deux (2) séances que tiendra la Commission pour entendre votre opinion. Cet après-midi, nous avons sept (7) présentations à

45 l'horaire et ce soir nous en aurons autant. Les séances se poursuivront ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30).

50 J'aimerais vous rappeler l'importance que j'accorde à un débat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Je n'accepterai aucun propos diffamatoire ou non respectueux au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

55 De plus, je souligne que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans leur présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou tout autre donnée ou événement précis.

60 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle par madame Renée Poliquin. Les personnes qui y sont inscrites sont invitées à la fin de la séance, donc à la fin de chacune des séances, à corriger les faits erronés. Leurs propos devront être brefs et factuels.

65 Je voudrais souligner que subséquentement aux audiences publiques ou à l'audience publique devrais-je dire, la Commission peut poursuivre son questionnement. Les questions et les réponses seront alors déposées dans les centres de consultation ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE.

70 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Le rapport de la Commission sera remis au ministre au plus tard le 17 mars 2004. Le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

75 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

80 La consultation des documents déposés, alors tous les documents déposés au cours de l'audience seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Internet du BAPE et sous forme de cédérom dans les trois (3) centres de consultation de la région qui en assureront le prêt. Toutes ces informations sont régulièrement mises à jour. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

85

En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seraient pas présentés publiquement, parce qu'il en est, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience, seront aussi déposés dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE d'ici une semaine.

90

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera également rendue publique et accessible à la consultation publique. Alors si vous avez des informations supplémentaires à obtenir concernant les centres de consultation, je vous invite à communiquer avec madame Marielle Jean du Bureau d'audiences publiques au numéro sans frais 1-800-463-4732.

95

Laissez-moi maintenant vous présenter les membres de l'équipe présents à cette deuxième partie d'audience, soit messieurs Yvon Deshaies et Jean Roberge, analystes, qui sont ici à ma gauche, ainsi que madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui vous accueille à l'entrée de la salle et qui est disponible pour répondre à vos questions.

100

La Commission est également assistée d'une équipe du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration, ce sont monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Martin Lajoie, responsable de la sonorisation.

105

Elle est aussi accompagnée de madame Denise Proulx, sténographe officielle, qui recueillera tous les propos de cette deuxième partie d'audience.

110

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à madame Poliquin avant de quitter.

115

Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle et je vous prie également de bien vouloir fermer vos cellulaires, tout au moins les mettre en mode vibration ou en mode lampe.

120

125

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
COMITÉ ÉCOLOGIQUE D'URGENCE RURALE DE BÉCANCOUR

130

PAR LA PRÉSIDENTE:

135

Nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires, et j'invite le premier participant de cet après-midi à venir prendre place devant nous. Il s'agit du Comité écologique d'urgence rurale de Bécancour, et son représentant, monsieur Claude Grégoire.

Bonjour monsieur Grégoire.

140

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Bonjour madame la Présidente, madame Journault.

145

J'ai préparé en effet deux (2) morceaux, il y a le mémoire de base, bon, cinq-six (5-6) pages, c'est trop lourd pour les quinze (15) minutes, d'abord un résumé que je vais lire à sa place, sauf une exception, je vais lire un paragraphe ou un thème dans la présentation principale, le 2, thème 2.

150

En commençant, il y a une erreur de chiffre, justement, qui s'est glissée dans notre présentation, d'abord elle est sur la deuxième page de la présentation principale, le mémoire, à peu près à mi-page, un peu plus bas, où est indiqué mille cinq cents tonnes (1500 t) de gaz à effet de serre, il faudrait y ajouter trois (3) zéros.

155

Bon, je fais la lecture de l'item 2 dans le mémoire, "Augmentation des gaz à effet de serre":

"Sur le schéma du cycle thermique présenté par TransCanada, rapport principal, volume 1, figure 3..."

160

On l'a déjà démontré à la salle.

LECTURE DU MÉMOIRE

165

Page 3, premier paragraphe, début de la phrase: ... on peut voir...

Fin du premier paragraphe.

170

C'est-à-dire sans avoir la capacité de compenser pour ces effets de carburation de d'autres industries par le fait même que la vapeur est limitée actuellement.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe.

175 **Fin du deuxième paragraphe**

180 Clarification, je parle de deux (2) centrales thermiques, j'inclus la centrale nucléaire de par sa fonction et sa possibilité d'alimenter en vapeur d'autres clients. Il a été prévu jadis que la vapeur nécessaire pour l'usine Laprade, maintenant désaffectée et détruite, serait alimentée par la centrale nucléaire, ce potentiel-là.

Bon évidemment, je vais passer à la version raccourcie de la présentation.

185 **LECTURE DE LA PRÉSENTATION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

190 Je vous remercie, monsieur Grégoire. Alors madame Journault et moi allons vous poser quelques questions, pour bien comprendre ce que vous présentez dans votre mémoire qui se retrouve en deux (2) documents, un premier qui est un mémoire plus long et un résumé que vous allez déposer.

195 Alors dans le résumé, justement, vous nous l'avez dit cet après-midi, vous prétendez que ce projet n'est pas un projet de cogénération, compte tenu qu'il y a qu'un vingt pour cent (20 %), là, qui sert à la production de vapeur.

Alors j'aimerais savoir, pour vous, que serait un véritable projet de cogénération?

200 **PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:**

205 Il y a maints exemples, c'est pas difficile. C'est-à-dire il faut pas qu'il y ait des pertes d'énergie, premièrement, de sorte qu'on voit ici. Si on regarde le schématique, on peut rapidement aller voir, il y a vingt pour cent (20 %), ici, qui est utilisé, qui est détruit dans l'étape de condenser la vapeur non utilisée de la deuxième turbine. Ça, justement, c'est une perte sèche d'énergie; en plus, ça coûte quelque chose pour la détruire par les tours de refroidissement.

210 Un projet réellement voué, durable, en cogénération, utilise ces énergies-là en forme vapeur à plusieurs usages. Ça peut être c'est-à-dire l'usage en industrie comme ils le font pour le vingt pour cent (20 %) d'énergie qui est disponible après les chaudières, c'est un bon usage. On voudrait peut-être voir enrichir encore, mettre en valeur cette vapeur-là par d'autres fonctions.

Ce qu'on voit, c'est une perte ici qui peut être corrigée, mais il faut avoir des usages pour cette vapeur-là. D'abord, il me semble que c'est évident, on gaspille de l'argent, on pollue, on fait

215 virer les choses en rond, on gaspille de l'énergie, on pollue et c'est tout à fait ahurissant, comme
présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

220 Le projet qui est soumis devant nous est tout de même un projet qui répond à un appel
d'offres d'Hydro-Québec où on demande un volume de cinq cent sept mégawatts (507 MW), cinq
cent quarante-sept (547 MW) en pointe, donc c'est un projet de turbine à gaz, finalement, qui
produit l'énergie électrique, vapeur récupérée pour produire une énergie et produire de la vapeur
pour des industries qui sont dans le même milieu.

225 Donc pour vous, ça aurait dû être davantage un projet qui réponde à un besoin de vapeur
pour les industries du parc industriel? J'aimerais bien comprendre votre point de vue par rapport
à ça.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

230 Bien, Hydro-Québec propose ou présente ce projet-là avec son volet environnemental,
écologique, et on voit ici que très peu de l'énergie s'en va de cette voie-là, et en plus, il y a un
"gaspille". D'abord, pour moi, je prends ça, c'est de la fumisterie, cette partie-là du projet.

235 Qu'il veut générer des mégawatts, c'est bien, dans la mesure où réellement ils ont pas
d'autres alternatives. Le pourquoi de ça, bien ça, c'est une autre analyse, là. On pourrait
suggérer qu'il y a une mauvaise gestion de la part d'Hydro-Québec, on sait qu'il y a de l'énergie
qui est vendue à prix très alléchant aux alumineries, à tour de bras, et on se retrouve avec une
pénurie justement de capacité. Le citoyen se pose des questions, qu'est-ce qui se passe.

240 D'abord, il est possible qu'on devrait même pas être rendu ici, s'il y aurait eu une
meilleure gestion des avoirs de la province.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

250 Oui. Vous proposez qu'il y ait un débat sur l'énergie pour qu'on se positionne, le Québec.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

255 Absolument, absolument. Il y a quelque chose qui est évident ici, qui laisse entrevoir qu'il
y a une gestion loin d'être parfaite de la part d'Hydro-Québec et notre évolution énergétique en
province.

PAR LA COMMISSAIRE:

260 Dans certains mémoires, dans plusieurs mémoires même, on parle de l'efficacité
énergétique que cette filière devrait davantage développer. Comment vous voyez cette
approche-là, qui devrait donner les orientations en matière d'efficacité énergétique, est-ce qu'il
devrait y avoir des objectifs fixés par l'État? Est-ce que vous attendez ça entre autres d'un débat
sur l'énergie?

265 **PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:**

Bon, évidemment, le débat aurait bien à se promener partout sur la question. On
attendrait, évidemment, de reconnaître nos limites, ici au Québec, premièrement. C'est pas
270 toujours de répondre à des besoins qui sont fabriqués, il me semble, d'avance.

C'est sûr, si on ouvrait la porte encore davantage, les alumineries seraient très
intéressées à s'installer ici. Est-ce que c'est ça qu'on veut comme notre futur.

275 D'abord, il y a une prise de conscience sur notre possibilité de générer de la puissance
électrique, et finalement de se rendre compte que oui, il y a une limite et il faut vivre avec ça,
d'abord.

280 Et en plus, évidemment, il y a des économies, je suis sûr. Hydro-Québec a pas entamé
sérieusement un projet d'économie énergétique dans la province; il faudrait examiner de ce côté-
là, aussi. Il y a plein de volets que je voie, moi, qui évidemment ont pas été exploités, il y a plein
de décisions qui doivent être prises aussi en ce qui concerne la volonté de continuer dans cette
filiale-là de production d'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

285 Est-ce qu'Hydro-Québec, qui est un fournisseur de services, est la seule habilitée à
proposer des programmes d'efficacité énergétique; est-ce qu'elle est la seule entreprise à avoir
cette responsabilité de conscientiser les gens à faire de l'efficacité énergétique, est-ce que
290 d'autres acteurs pourraient également participer?

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

295 Bien, il est sûr, la population. Si vous me demandez de cibler des organisations, des
organismes, est-ce que c'est ça que vous demandez, je sais pas, l'appel peut être fait.
Sûrement, il y a tout le monde universitaire aussi qui doit être mobilisé, demandé de participer à
ces choses-là.

Et il faut regarder à l'extérieur aussi du Québec. Le monde est plein de toutes sortes de
propositions et de projets qui sont en voie de se développer, dans plusieurs filières de l'énergie.

300 D'abord il faut s'enrichir de tous ces modèles-là, justement, pour trouver qu'est-ce qui est logique pour adapter et adopter ici, au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

305 Monsieur Grégoire, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à l'audience publique.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

310 Ça m'a fait plaisir, mesdames.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appelle maintenant l'Union québécoise pour la conservation de la nature, et son porte-parole, monsieur Richard Gendron.

320 Bonjour monsieur Gendron.

PAR M. RICHARD GENDRON:

325 Bonjour. Je vais vous faire une présentation relativement brève et vous serez en mesure de voir si vous avez des questions ou commentaires concernant notre mémoire ou d'autres thèmes afférents.

330 Il s'agit d'une répétition pour nous puisqu'on avait aussi déposé un mémoire lors des audiences sur la centrale du Suroît, et dans les grandes lignes, on considère qu'il s'agit de la même problématique, mise à part la question de l'appel d'offres et les questions un peu procédurales qui viennent légitimer ou justifier ou non le besoin.

335 Selon nous, il y a un potentiel important d'efficacité énergétique qui est pas mis en valeur au Québec, c'est les chiffres mêmes d'Hydro-Québec qu'on pourrait utiliser à cet égard. Si on tient compte qu'il y a un certain nombre d'années, on l'estimait à vingt-sept point six (27,6 TWh), si je me souviens bien, vingt-sept point six térawattheures (27,6 TWh) par année, c'est le genre de chiffres qui semblent avoir disparus à un moment donné dans les dédales des processus décisionnels plutôt nébuleux.

340 Mais il y a une Agence d'efficacité énergétique au Québec qui est dramatiquement sous-financée, avec un budget d'environ six millions (6 M\$) par année pour faire de l'efficacité énergétique. On nous annonce, pour les prochaines années, trois point cinq milliards (3,5 G\$)

environ par année d'investissement pour produire plus, que ce soit des barrages ou des centrales d'une nature ou d'une autre, d'après moi, il y a un déséquilibre majeur.

345

Il y a des études qui ont sorti il y a pas si longtemps que ça aux États-Unis, qui disaient qu'avec les technologies qui étaient déjà sur le marché, pas des technologies en recherche et développement mais des technologies qui étaient déjà sur le marché aux États-Unis, on pourrait couper de cinquante pour cent (50 %) la consommation d'électricité aux États-Unis. C'est tout simplement des moteurs électriques plus efficaces qui sont déjà sur le marché, etc.

350

C'est sûr que si on parle d'entreprises, éventuellement il y a des investissements à faire pour changer un moteur qui date de quinze (15) ans ou peu importe, mais la question est pas d'ordre technologique, c'est clair que peut-être les coûts de l'électricité sont faibles au Québec et que ça constitue un manque d'incitation à l'efficacité énergétique, il y a quelque chose, là, de structurellement problématique, peut-être.

355

Mais plus fondamentalement, il y a un manque d'intérêt pour l'efficacité énergétique, pour ce besoin-là. Et je vous dirais tout simplement aussi, quelque chose qui m'a un peu traumatisé, il y a quelques années, il était question de faire un plan d'action pour respecter Kyoto, au Québec, en fait il y avait le même débat à l'échelle canadienne, quatorze (14) tables sectorielles à l'échelle canadienne et il y en avait une dizaine au Québec, donc on réunissait un certain nombre d'intervenants pour essayer de faire des plans d'action pour respecter l'accord de Kyoto, et à l'échelle canadienne, évidemment, l'électricité est souvent produite à partir de sources thermiques, dont charbon notamment, gaz naturel aussi, mazout.

360

365

Alors donc, que ce soit en Ontario, Nouvelle-Écosse, Alberta, lorsqu'il était question de faire de l'efficacité énergétique dans le domaine résidentiel, on considérait que c'était des actions qui tombaient sous le cadre de l'application de Kyoto, parce qu'à ce moment-là, on pouvait diminuer l'utilisation de l'électricité de source fossile dans ces provinces-là.

370

Lorsqu'on arrivait avec cette discussion-là au Québec, moi j'ai vu des fonctionnaires du ministère de l'Environnement qui disaient: bien nous, ça nous concerne pas, ici, l'efficacité énergétique dans le domaine résidentiel, ça a pas rapport avec Kyoto parce que, de toute évidence, notre électricité vient des barrages hydroélectriques qui produisent très peu d'émissions de gaz à effet de serre.

375

Et donc, quelque part, on voyait qu'il y avait pas de lien de fait avec Kyoto. Mais quand même, quelques années, plus tard, tout d'un coup sont apparus des projets de centrales thermiques au Québec, pour satisfaire à la demande québécoise. Et là, tout d'un coup, on avait oublié Kyoto mais bon, le monde politique, c'est comme ça, c'est un horizon d'une (1) ou deux (2) années, trois (3) années maximum, dépendamment c'est quand les prochaines élections, et il y a des modes, n'est-ce pas, d'intérêt sur les questions politiques, et à ce moment-là, Kyoto était plus ou moins intéressant lorsqu'on est arrivé avec les projets de Suroît et tout.

380

385

Pour nous, c'est clair qu'il y a un potentiel énorme, on peut vous référer à une étude qui avait été faite en 96, où on proposait une Corvée rénovation au Québec. Il y a des gens, typiquement on pourrait évoquer le cas d'un certain nombre de locataires qui se chauffent à l'électricité, qui paient eux-mêmes leur propre facture de chauffage, bon, c'est pas juste du chauffage mais il y en a quand même beaucoup éventuellement dans la facture, alors qu'éventuellement, faire de la refenestration dans l'immeuble en question, ce serait quelque chose qui reviendrait au propriétaire. Donc il pourrait y avoir des incitatifs au propriétaire pour faire certains ouvrages majeures donc qui permettraient de l'efficacité énergétique, même si c'est pas lui qui va économiser, éventuellement ses locataires vont économiser, il faudrait qu'il y ait éventuellement un peu d'imagination là pour rendre ça attrayant pour le propriétaire et pour faire accepter peut-être même aux locataires une certaine hausse du loyer mais en contrepartie d'une baisse de la facture d'électricité.

Donc il y a des choses à faire si on veut vraiment aller dans cette voie-là, et ça éliminerait – c'est quand même des choses qui peuvent se mettre en place, je veux dire l'industrie de la rénovation ou l'industrie de la construction, au Québec, elle est présente, on n'a pas besoin de l'inventer; la main-d'oeuvre, la qualité de la formation de la main-d'oeuvre, je veux dire la main-d'oeuvre est déjà formée, c'est pas des nouvelles technologies, donc c'est un cas typique de technologies qui sont déjà sur le marché et il y a une main-d'oeuvre qui est déjà là pour l'appliquer aussi.

Bon, je suis pas nécessairement quelqu'un qui est spécialisé de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et qui veut poursuivre là-dessus.

Moi, ce que je vous dirais, c'est que sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto, c'est ce qu'on considère règle générale, dans les milieux environnementaux, comme un premier pas dans la bonne direction. Le phénomène des changements climatiques, de moins en moins de gens en doutent, et ceux qui en doutent encore, bien disons que je m'adresse pas à eux parce que personnellement, je veux essayer d'économiser ma salive je suppose, mais les glaciers un peu partout se retirent des montagnes; moi, je suis un spécialiste du Népal, je vous contera pas ma vie mais là comme ailleurs, les glaciers fondent.

Il y a un problème majeur non seulement au Népal et au Bangladesh qui reçoivent les eaux de fonte, mais il y a des problèmes majeurs ici même dans le nord du Québec, on n'est pas obligé d'aller partout dans le monde pour trouver des problèmes reliés aux changements climatiques à l'échelle globale. Les coûts sont faramineux.

Kyoto, c'était le résultat d'un compromis international qui visait, ce compromis-là, à l'époque, à inclure les États-Unis, entendons-nous, je veux dire c'était Al Gore à l'époque qui était vice-président américain qui était aux négociations de Kyoto, donc c'est un compromis qui visait à permettre aux États-Unis comme au Canada de faire partie d'une dynamique internationale des réductions des gaz à effet de serre, c'était un premier pas dans la bonne direction.

430 Kyoto relève d'une convention qui a été signée en 92, qui est la Convention cadre sur les changements climatiques, cette convention-là a comme objectif de faire en sorte que les émissions de gaz à effet de serre soient contenues à l'échelle planétaire, de façon à ce qu'il y ait pas d'interférence problématique avec le climat mondial.

435 Les États-Unis l'ont signée, la Russie aussi, soit dit en passant. Donc à l'échelle internationale, on est quand même dans un contexte où il y a une certaine volonté politique de diminuer les gaz à effet de serre. Évidemment, elle varie selon les élections et les partis politiques au pouvoir dans différents pays, mais il y a une reconnaissance internationale de nécessité à cet effet-là.

440 Le Canada et le Québec se sont résolument inscrits dans ce contexte international là où il fallait réduire, et j'ai jamais entendu personne dire que Kyoto était suffisant. Kyoto, c'est quelque chose qui nous amène jusqu'en 2008-2012 et ensuite, au niveau des négociations internationales, on a déjà commencé à essayer de négocier qu'est-ce que seraient des engagements plus importants pour l'après 2012.

445 Si on veut négocier des réductions supplémentaires qui vont permettre de faire face au problème des changements climatiques à l'échelle mondiale, bien, encore faut-il ne pas s'être engagé dans des voies qui nous font augmenter nos émissions de gaz à effet de serre. Parce que c'est clair qu'après ça, de façon cohérente, notre position de négociation, ça va être de dire, bon bien, on veut pas que ce soit trop contraignant parce qu'on n'est pas en mesure d'aller plus loin que ça.

450 Donc on se met un boulet, on s'attache un boulet au pied, si on augmente nos émissions de gaz à effet de serre au Québec. Lorsque le Québec et le Canada voudront participer à des négociations internationales pour vraiment permettre un jour de faire face de façon significative au problème des changements climatiques, tout ce qu'on fait en ce moment, c'est se handicaper éventuellement pour le futur, et je pense que c'est une voie qui est facilement évitable.

460 Comme je vous disais, si on fait preuve d'un peu d'imagination au niveau décisionnel. Mais aussi, si on décide clairement que c'est la voie qu'on veut suivre. Parce que quelque part, il revient au gouvernement du Québec de décider que la voie de la production thermique est inacceptable au Québec; c'est pas, malgré le respect que je témoigne pour le BAPE, c'est pas aux communautés locales, une par une, de décider si les émissions de gaz à effet de serre sont acceptables ou non. Le BAPE doit décider de l'acceptabilité environnementale des projets, mais les gaz à effet de serre, c'est pas strictement quelque chose qui affecte les communautés locales où les projets doivent être situés.

470 Donc l'invitation que l'Union québécoise pour la conservation de la nature vous fait, c'est d'élargir le débat, de l'amener à la perspective internationale où même Kyoto est insuffisant, et au Québec, on n'a pas encore un plan d'action cohérent pour rencontrer les objectifs de Kyoto.

Alors on n'a même pas encore un plan d'action pour rencontrer un objectif insuffisant, alors on en a encore moins un pour rencontrer un objectif qui serait peut-être plus crédible et responsable dans une perspective d'éthique internationale.

475

Alors dans les grandes lignes, c'est ce que je voulais vous livrer aujourd'hui, c'est à peu près ça qui est dans le mémoire, mais il y a aussi autre chose concernant les procédures à la Régie de l'énergie qui sont problématiques d'après nous.

480

Je suis disponible pour des commentaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et au regard du projet qui fait l'objet de cette audience publique?

485

PAR M. RICHARD GENDRON:

Au regard du projet, bien écoutez, la question qui est soulevée au niveau de la cogénération, si on produit la vapeur dont les industries, les deux (2) industries ont besoin et qu'en même temps, on produit cette vapeur-là et qu'on réussit en même temps à produire un peu d'électricité, bien, bravo. Mais c'est pas de ça dont il est question ici en ce moment-là. C'est pas ce qui constitue pour nous un projet de cogénération acceptable dans le contexte local.

490

C'est à peu près ce que l'intervenant précédent a dit, il y a moyen de produire la vapeur qui est nécessaire au procédé industriel dans les deux (2) usines en cause, et si on peut remplacer donc les chaudières qui sont déjà existantes par quelque chose qui serait plus efficace et qui permettrait de produire un peu d'électricité en produisant, donc si on vise surtout la production de vapeur qui est nécessaire, qu'on remplace le mazout par du gaz naturel et qu'on produit un peu d'électricité en même temps, bravo. Mais c'est loin d'être les chiffres qui nous sont présentés.

495

500

On aurait à peu près une réduction, on aurait à peu près une centrale, n'est-ce pas, de l'ordre de dix pour cent (10 %) du projet actuel, si on ne faisait que ça. Alors ça, c'est acceptable, oui. La cogénération, surtout remplacer du mazout par du gaz naturel, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, on est gagnant.

505

Comme je vous dis, on n'est pas contre l'électricité, on n'est même pas contre l'exportation d'électricité. Mais ce qu'on dit essentiellement aussi, c'est que si on fait de l'efficacité énergétique au Québec, on va en avoir de l'électricité à exporter aussi, là. Je veux dire l'électricité qu'on a sauvée, on peut l'exporter.

510

Donc je sais pas, j'ai fait une longue réponse, là, je sais pas si vous vouliez des détails supplémentaires.

515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En d'autres termes, êtes-vous contre le projet ou pour le projet, ou pour un projet modifié? C'est un peu ça, ma question.

520 **PAR M. RICHARD GENDRON:**

Oui, oui, le projet devrait être dramatiquement modifié. Et en fait...

525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et que feriez-vous pour répondre aux besoins de six cents mégawatts (600 MW) qu'Hydro-Québec a exprimés en lançant un appel d'offres?

530 **PAR M. RICHARD GENDRON:**

Les Québécois ont pas nécessairement besoin d'électricité; les Québécois, les gens, de façon générale, ont besoin de chauffage et d'éclairage. S'ils peuvent se chauffer et s'éclairer en utilisant moins d'électricité, ils vont le faire avec joie.

535 Nous ce qu'on pense, c'est que l'Agence d'efficacité énergétique devrait obtenir un financement adéquat pour susciter des programmes permettant des économies d'énergie, des programmes qui pourraient impliquer par exemple des prêts sans intérêts, en tout cas des choses qui seraient des investissements un peu plus majeurs que de juste faire du calfeutrage, là, je veux dire, on n'a rien contre le calfeutrage lorsque c'est nécessaire, mais on pense qu'il y a
540 un potentiel qui est beaucoup plus élevé, qui demande parfois des mesures autres, et je pense que l'Agence d'efficacité énergétique serait en mesure de mettre de l'avant des projets qui iraient chercher ces six cents mégawatts-là (600 MW) ou ces quatre cents mégawatts-là (400 MW). Le potentiel est énorme, c'est notre présomption à ce moment-ci.

545 Mais comme je vous dis, on peut prendre les chiffres d'Hydro-Québec elle-même qui évalue, si je me souviens bien, à huit (8 TWh) ou neuf térawattheures (9 TWh) le potentiel d'efficacité énergétique et qui dit que...

550 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Huit virgule cinq (8,5 TWh).

PAR M. RICHARD GENDRON:

555 Oui, huit virgule cinq (8,5 TWh), et qui veut en réaliser qu'un pourcentage minime. J'ai jamais été très très bon dans les chiffres, mais si vous regardez le plan stratégique...

560 Hydro-Québec ne considère pas qu'elle a un mandat vraiment clair de réaliser de l'efficacité énergétique et nous, on pense pas nécessairement que c'est à Hydro-Québec de le faire. À ce moment-là, Hydro-Québec devrait probablement verser une quote-part de ses profits à l'Agence d'efficacité énergétique et ça devrait être fait pour hausser le budget à un niveau respectable qui serait probablement plus de l'ordre de quelques centaines de millions.

565 Je veux dire six millions (6 M\$), c'est quoi, c'est un dollar (1 \$), même pas un dollar (1 \$) par Québécois, ça, pour faire de l'efficacité énergétique, ça paie même pas le calfeutrage que j'ai...

PAR LA PRÉSIDENTE:

570 Vous avez mentionné tantôt que le coût de l'énergie électrique était peut-être un désincitatif à faire de l'efficacité énergétique ou des économies d'énergie. Un citoyen qui a à choisir entre payer sa facture pour la consommation qu'il fait ou investir dans un équipement X pour réduire sa consommation, bien, il va faire le bilan des deux (2), des deux (2) côtés de la facture et puis il va aller du côté le plus avantageux pour lui.

575 Qu'est-ce qu'il faudrait faire alors pour rendre plus incitative l'efficacité énergétique?

PAR M. RICHARD GENDRON:

580 Bien moi, écoutez, c'est clair qu'on veut, dans le fond, au Québec, produire plus pour exporter; on veut pas produire plus pour satisfaire à nos besoins, là. Je veux dire, on a déjà vingt-vingt-cinq térawattheures (20 TWh-25 TWh) en surplus qu'on exporte bon an mal an aux États-Unis.

585 Donc on fera les chiffres comme on veut, énergie patrimoniale ou énergie non patrimoniale, mais on produit plus que pour nos besoins, au Québec. Si on veut exporter, je veux dire, avec la devise américaine étant avantageuse de ce côté-là et les prix aux États-Unis étant avantageux, bien, j'ai rien contre, mais à ce moment-là, il me semble que si on analysait sérieusement la possibilité de faire de l'efficacité énergétique, on libèrerait un potentiel qu'on pourrait exporter et ces bénéfices supplémentaires là nous permettraient peut-être de financer l'efficacité énergétique aussi.

590
595 Sauf que je vais être un peu cynique ici, mais de plus en plus, ce qu'on a l'impression, c'est que les vrais clients d'Hydro-Québec, c'est pas les Américains, c'est pas la population québécoise, c'est les firmes de génie conseils qui veulent bâtir des barrages ou autre chose. Et j'ai rien contre les ingénieurs, je pense qu'il y a des ingénieurs qui pourraient être engagés à faire de la rénovation de bâtiments.

600 Je veux dire l'autre jour, j'avais une discussion là-dessus avec la personne qui a rédigé notre mémoire, qui a eu à travailler là-dessus, et puis on n'était pas loin d'un hôpital où

visiblement la fenestration datait d'un certain temps. Si on veut refaire, je sais pas moi, la ventilation et le système de chauffage de cet hôpital-là, parce qu'il y a un certain nombre d'équipements même gouvernementaux au Québec qui ont une efficacité énergétique douteuse, bien, on a les moyens, on a les moyens techniques et il y a aussi des compétences, des firmes de génie conseils qui pourraient mettre leur talent à profit pour faire de l'efficacité énergétique.

Mais cessons de vouloir faire toujours des barrages ou là maintenant, des centrales thermiques à cause qu'on a la capacité et l'expertise pour le faire. Là, j'élargis le débat à autre chose que la centrale thermique, mais c'est la position de l'UQCN qu'on est un peu trop obsédé par la production au Québec et qu'on n'a pas suffisamment de gestion donc de la demande énergétique qui se fait.

Et comme je vous dis, je pense qu'il y aurait lieu aussi d'avoir une concertation accrue avec le fédéral à ce moment-ci parce que la tendance, quand même, qu'il y a eu ces dernières années au niveau fédéral, c'est d'encourager les programmes d'efficacité énergétique à l'échelle des municipalités et des communautés de base. Mais le Québec s'est tenu loin de ça, le Québec a considéré que ça l'intéressait pas parce que ça correspondait pas à nos besoins pour respecter les accords de Kyoto. Mais ailleurs au Canada, respecter l'accord de Kyoto, ça veut dire faire de l'efficacité énergétique dans le domaine résidentiel, dans le domaine du bâtiment.

Et je pense que s'il y avait une volonté au niveau du gouvernement du Québec aussi, en combinant ces deux (2) volontés-là, on réussirait à faire de quoi qui nous éviterait des centrales thermiques. Pour moi, la réponse est toujours l'efficacité énergétique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, comment expliquez-vous que compte tenu que les programmes d'efficacité énergétique créent, pour le même montant d'argent investi, deux (2) à sept (7) fois plus d'emploi que les projets de production, comment expliquez-vous que le gouvernement ne donne pas un coup de barre dans le domaine de l'efficacité énergétique? Parce qu'on sait qu'il n'hésite pas, dans bien des cas, à investir pour favoriser l'emploi.

Dans ce cas-là, investir dans l'efficacité énergétique, c'est générateur d'emploi et de plus, l'avantage de l'efficacité énergétique, ça crée de l'emploi partout, à travers tout le Québec, c'est pas simplement aux endroits de production. Cette information-là, est-ce que vous estimez qu'elle est donnée suffisamment à ceux qui prennent les choix?

PAR M. RICHARD GENDRON:

645 Écoutez, pour mettre les choses dans le contexte, l'UQCN a fait une étude en 96 qui en venait à ça, en disant qu'on pouvait, oui, créer beaucoup plus d'emplois en faisant de l'efficacité énergétique qu'en faisant de la nouvelle production, qu'il y avait un potentiel énorme de ce côté-là.

650 J'ai l'impression, et vous m'excuserez s'il m'arrive parfois d'être un peu cynique, mais j'ai l'impression qu'au Québec, on en est toujours souvent à essayer de vouloir justifier, comme en ce moment-ci, des nouveaux équipements en disant, bien, c'est pour satisfaire aux besoins québécois, alors qu'on sait très bien qu'on exporte aussi des quantités importantes.

655 Je veux dire, cessons de jouer, de tourner autour du pot et puis affirmons clairement qu'on veut produire pour exporter, et puis à ce moment-là, on pourra déterminer, comme population au niveau du Québec, ou les populations locales qui sont plus concernées parfois par certains projets, parce qu'entendons-nous, les impacts ici du projet sont pas nécessairement particulièrement locaux, les principaux impacts environnementaux sont pas de nature locale. Les émissions d'oxyde d'azote qui seraient associées au projet ou les émissions de dioxyde de carbone, c'est des impacts qui sont à d'autres échelles que la municipalité de Bécancour, dans 660 d'autres cas évidemment de barrages, c'est plus local.

665 Mais pour répondre à la question au niveau des emplois, j'ai l'impression que c'est parce que justement, on le fait pas le débat.

670 On préfère dire qu'on a toujours des besoins supplémentaires, il faut toujours produire plus au Québec, on essaie toujours de rafistoler les arguments pour dire que - avant ou après la Régie de l'énergie, il était toujours question, je me souviens d'avoir vu madame Bacon, moi, à une certaine époque, dire que si on construisait pas des nouveaux barrages, on s'éclairerait à la chandelle, madame Bacon était l'ancienne ministre de l'Énergie, n'est-ce pas, sous Robert Bourassa, monsieur Brassard a pas été beaucoup plus édifiant dans sa façon de tenir un discours sur la politique énergétique québécoise.

675 On en arrive toujours à dire, et je citerais monsieur Brassard dire que ceux qui font la promotion de l'efficacité énergétique font la promotion de la pensée magique.

680 Bien oui, on les a pas tous, les chiffres, on n'a pas nécessairement les budgets non plus pour faire la recherche et mettre de l'avant des choses, mais l'Agence de l'efficacité énergétique, je crois, fait un bon travail et c'est ce qu'on cite dans notre document avec quelques chiffres, fait un bon travail avec le peu d'argent qu'elle a, mais donnons-lui les ressources suffisantes, elles sont là, les ressources.

Mais comme je vous dis, je crois que - c'est un peu mystérieux, pour être bien franc, la réponse à la question, je considère que c'est un peu mystérieux et en même temps, je ne peux

685 pas l'expliquer autrement que par la question des différents lobbys qui sont impliqués dans la
logique de plus en plus de production; et le lobby, si vous voulez, des multiples petits
entrepreneurs résidentiels qui pourraient faire de la rénovation s'est pas organisé pour faire valoir
d'autres arguments. Donc dans une perspective de lobby, la balance penche clairement en
faveur de la production.

690 Parce que selon les quelques données dont on a pu disposer, il y a une logique, au
niveau de la réduction de la demande, qui est là aussi, en termes de création d'emplois, en
termes de bénéfices environnementaux, mais elle est constamment négligée au Québec et c'est
fort déplorable.

695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour conclure vos propos, je comprends que l'UQCN est en désaccord avec le projet,
parce que pour l'UQCN, les gaz à effet de serre, c'est un incontournable?

700 **PAR M. RICHARD GENDRON:**

Dans le contexte actuel, oui. On aurait pu évidemment discuter d'autre chose, mais
pour nous, la question – écoutez, l'UQCN, parmi ses nombreux dossiers, s'intéresse entre autres
705 aux espaces protégés. Il y a des territoires du Québec où on pense, on veut que certaines
espèces puissent continuer à se reproduire, il y a des écosystèmes qui doivent être maintenus
dans un état à peu près vierge. On pense que ça fait partie de l'héritage qu'on doit laisser aux
générations futures d'avoir certains écosystèmes naturels en bon état.

710 Mais un espace protégé, dans le contexte d'une problématique des changements
climatiques qui s'emballent, ça existe plus, ça. Je veux dire, il y a pas d'espace protégé contre les
impacts des changements climatiques.

715 Évidemment, l'UQCN a d'autres préoccupations que seulement, bon, on s'appelle
l'Union québécoise sur la conservation de la nature, c'est clair que parmi nos principaux objets, il
y a la conservation de la nature, mais pour ça, on veut aussi que les humains puissent avoir droit
à un environnement de qualité et à la santé, et tout, et tout, mais en bout de ligne, si on se met
dans une perspective internationale, et les enjeux au niveau international sont encore pires, la
déforestation, la désertification dans certaines régions du monde, c'est dramatique, la question
720 des changements climatiques est majeure.

Et puis si on veut dire à quelqu'un, écoutez monsieur, si vous avez - par exemple, parmi
les mesures qui étaient dans le plan d'action 2000-2002 du gouvernement du Québec, au niveau
des changements climatiques, bien, c'était pas vraiment un plan d'action, c'était plus, comment
725 dirais-je, un carnet de commandes pour faire des études, ce plan-là, 2000-2002, mais parmi les
études qui devaient être faites, il y avait l'étude concernant la redevance remise sur l'achat d'un
véhicule neuf.

730

Donc c'est l'idée que si tu achètes un véhicule neuf qui consomme beaucoup, tu vas payer plus de taxe que si tu en achètes un qui consomme peu, et même si tu achètes un véhicule qui consomme peu, ça a été fait en Ontario pendant un temps, on donnait une remise à l'acheteur en disant, bon bien, tu as fait un bon choix de consommateur, on va te redonner de l'argent qu'on a pris à celui qui a acheté une grosse minoune qui consomme beaucoup.

735

Donc l'idée, c'est pas de faire une taxe environnementale déguisée ou quoi que ce soit, ou prendre l'argent des gens, de pénaliser, c'est plus, oui on pénalise, mais on pénalise au bénéfice de certains autres.

740

Ce principe-là, comment vous voulez le vendre, OK, au Québec, pour dire qu'on va lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en décourageant l'achat de gros véhicules automobiles, alors qu'on donnerait l'aval à une nouvelle centrale qui augmenterait de un point sept pour cent (1,7 %) les émissions du Québec?

745

Quelle crédibilité un gouvernement va avoir s'il veut faire ça, comment un gouvernement ou n'importe quelle entité publique au Québec va pouvoir sensibiliser, faire de l'éducation des gens à des mesures pour limiter les gaz à effet de serre si l'exemple vient pas de haut et si le gouvernement du Québec fait n'importe quoi en bout de ligne?

750

On pense qu'il est temps de donner un coup de barre dans cette histoire-là, la question des changements climatiques. Les indices s'accumulent que la problématique est sérieuse, à l'échelle internationale, et on n'en est plus à se demander si, oui mais les Américains vont faire ci, les Américains nanana, la Russie, on sait pas trop s'ils vont ratifier. Bon, c'est à nous de prendre le leadership et c'est aux pays les plus riches de la planète de prendre le leadership là-dedans.

755

Et dans la mesure où les Européens et éventuellement le Canada démontreront un certain leadership en termes de réduction de gaz à effet de serre, bien éventuellement, les Américains suivront et les Russes aussi. Sauf que si tout le monde attend après tout le monde, on s'en va ensemble vers des problèmes accrus dans les décennies qui viennent.

760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Gendron, je vous remercie beaucoup.

765

PAR M. RICHARD GENDRON:

C'est moi qui vous remercie.

770

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

775

J'invite le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et son porte-parole, monsieur Philippe Bourke.

780

Et monsieur Bourke, vous n'êtes pas seul, donc je vous inviterais à présenter la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

785

Bien sûr! Donc je suis accompagné par monsieur Jean Lacroix, qui travaille pour le Regroupement national des CRE, à titre de coordonnateur analyste en énergie; donc son mandat, c'est surtout d'y travailler avec les dossiers à la Régie de l'énergie. Si jamais son expertise peut vous être utile, il va se faire un plaisir de répondre à vos questions qui vont avoir trait de façon plus spécifique au mandat de la Régie puis à nos travaux qui se déroulent à cet endroit-là.

790

795

Donc très rapidement parce que, bon, c'est pas la première fois qu'on se présente devant le BAPE, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, c'est un organisme national qui regroupe les seize (16) conseils régionaux de l'environnement, donc il y a seize (16) conseils régionaux, ils sont dans chacune des régions administratives. Il y en a un ici même, dans la région du Centre-du-Québec qui va être présent ce soir, et un en Mauricie, Montréal, un peu partout.

800

Et tous ces conseils régionaux de l'environnement là ont le mandat de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement au Québec à travers leurs activités en région. Et puis le Regroupement, lui, est le porte-parole des orientations de ces seize (16) conseils régionaux là.

805

Ensemble, les conseils régionaux regroupent près de mille cinq cents (1500) membres dont un peu plus de trois cents (300) groupes environnementaux, deux cent quarante (240) gouvernements locaux, cent quatre-vingt-dix (190) organismes parapublics, quatre cent quatre-vingts (480) corporations privées ainsi que plusieurs membres individuels.

810

Donc je vais commencer ma présentation en vous faisant la lecture de l'avant-propos qu'on a placé au début du mémoire de façon à bien camper notre position, je pense que c'est assez clair lorsqu'on fait la lecture de ça.

Donc concernant le projet de centrale thermique, à l'image de celui de la centrale de Suroît, on considère que celui qui est en instance ici, de Bécancour, s'inscrit en totale

815 contradiction avec les recommandations issues du débat public sur l'énergie qui a eu lieu au milieu des années quatre-vingt-dix.

820 Donc ces principales recommandations là avaient trait à des efforts accrus en termes de conservation d'énergie, de promotion des énergies nouvelles, planification intégrée des ressources, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, premier paragraphe, début de la deuxième phrase.

825 **Page 2, fin du deuxième paragraphe**

830 Je pense que monsieur Gendron, avant moi, a bien fait le topo des impacts sur les changements climatiques du projet, mais ce qu'il faut voir, c'est que la tendance, on s'en va vers ça, là. C'est pas juste une circonstancielle, on a un cadre réglementaire au Québec maintenant qui met la table à ce développement-là.

835 Je passerais maintenant tout de suite à l'argumentaire de notre mémoire, je vous inviterais à passer en page 7. Dans notre mémoire, on a fait un peu le topo d'où vient le projet, donc comment tout ça a commencé à la Régie de l'énergie, il y a de ça deux (2) ans, un an et demi-deux (1 ½-2) ans, avec la demande d'Hydro-Québec pour son plan de ressource, je l'ai fait cet exercice-là mais je pense que vous êtes suffisamment conscients de cette démarche-là.

Juste pour vous dire que nous, on y a participé, on était là toujours, donc si jamais vous avez des questions sur ça, on va se faire un plaisir d'y répondre.

840 Le point où je veux en venir par rapport à ces démarches-là, en fait c'est un point majeur qu'on veut soulever devant vous, c'est que cette démarche dont découle le projet de Bécancour s'est faite dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres à laquelle il y a eu une absence de considérations environnementales dans les choix.

845 Donc malgré des représentations qui ont été faites de plusieurs parts, dont de notre côté, la Régie a statué que dans ce cas-ci, pour toutes sortes de raisons, il y avait pas lieu de prendre en compte des critères environnementaux dans les choix des projets qui allaient être retenus pour cet appel d'offres là.

850 Et ça, bien, là-dessus, le point qu'on veut faire à ce niveau-là, c'est faire le lien entre la politique énergétique du gouvernement du Québec, parce qu'il en existe une, elle a ses défauts mais elle a des grandes qualités aussi, si on s'y attarde et qu'on regarde, entre autres l'un des quatre (4) principes fondamentaux, il y a quatre (4) grands principes qui soutiennent la politique énergétique, l'un de ces quatre (4) là dit qu'il faudra respecter ou rétablir les équilibres
855 environnementaux.

Alors qu'est-ce que ça veut dire, donc je lis qu'est-ce qui écrit dans la politique!

LECTURE DU MÉMOIRE

860

Page 7, dernier paragraphe en citation

Page 7, fin du dernier paragraphe en citation

865

Donc comme je viens de vous le mentionner, le processus d'appel d'offres, d'où origine le projet de Bécancour, n'a pas respecté cette volonté gouvernementale claire de prendre en compte les considérations environnementales. Mais on se retrouve aujourd'hui à en traiter devant le BAPE, ce qui est pas une mauvaise chose en soi qu'il y ait au moins ça pour le faire, parce que là, c'est la seule avenue qui nous reste pour en traiter.

870

Donc ce qu'on demande, évidemment on va le demander au gouvernement, lorsqu'il aura à prendre une décision suite aux recommandations du BAPE, c'est de retourner à sa politique énergétique et de prendre le poids maintenant des considérations environnementales et de dire, bien, même si c'est pas la meilleure solution, de le faire en dernier recours, après toutes les implications économiques que ça entraîne, la gestion du temps, c'est rien d'efficace, mais

875

quand même, c'est ce qui nous reste.

880

Ensuite, la deuxième partie de mon argumentation porte sur la filière de production d'électricité à partir du gaz naturel. Donc à partir de la page 9 du mémoire, on dresse la série de faiblesses qu'on dénote au niveau de cette filière-là, de production d'électricité à partir du gaz naturel.

885

Donc évidemment, on parle que c'est une filière qui est non propre, qui émet beaucoup de pollution atmosphérique lors de la combustion du gaz naturel, que c'est une filière d'énergie qui est non renouvelable, donc c'est de l'extraction de carburant fossile qui ne se renouvelle pas à une vitesse suffisamment grande pour compenser la vitesse avec laquelle on l'exploite.

890

C'est aussi, évidemment, une grande source d'émissions de gaz à effet de serre, le projet aujourd'hui dont on parle, on parle d'une augmentation de un virgule sept pour cent (1,7 %) des émissions. Donc c'est évidemment un pas dans la mauvaise direction, dans la problématique de la lutte aux changements climatiques.

895

C'est aussi une filière qui est inefficace, malgré les efforts qui ont été faits pour rendre le projet moins pire en faisant de la récupération de vapeur, c'est pas des efforts qui sont négligeables mais malgré tout, malgré tout ça, il y a des bénéfices qui vont se faire mais au bout du compte, on parle quand même d'un gaspillage important d'énergie parce qu'il va y avoir des pertes de trente (30 %) à quarante pour cent (40 %) sous forme de chaleur résiduelle, donc c'est pas négligeable, on est vraiment loin d'un taux d'efficacité satisfaisant.

900 C'est aussi une filière d'énergie qui est peu structurante, donc vous en avez parlé tantôt, évidemment la filière de production thermique génère beaucoup moins d'emplois que d'autres, donc on n'est pas ici pour comparer des filières, mais on peut constater que celle-là, c'est vraiment faible par rapport à d'autres.

905 Donc on pourrait évidemment, en travaillant avec l'efficacité énergétique, aller chercher beaucoup plus d'emplois, donc créer de plus grandes retombées, des choses plus structurantes à long terme pour la région et pour l'ensemble du Québec. Donc c'est la beauté aussi de la filière de l'efficacité énergétique qui génère plus d'emplois mais aussi sont répartis sur l'ensemble du territoire.

910 C'est aussi une filière qui est risquée, quand on pense à l'explosion en ce moment de la production aux États-Unis, de la recherche qui se fait au niveau de l'exploration du gaz, la fluctuation des prix, des risques d'explosion des coûts, c'est quand même un marché qui est risqué et il faut regarder un peu à long terme pour dire, est-ce qu'on fait vraiment des bons choix, il faut être prudent vraiment avec une filière comme celle-là.

915 Enfin, c'est aussi une filière qui est incohérente, je pense que le précédent intervenant a bien soulevé l'incohérence d'aller vers une option comme celle-là dans le cadre de la lutte que le gouvernement du Québec s'est engagé à faire aux changements climatiques, que ce soit par les engagements qu'il a faits avec Kyoto mais aussi d'autres engagements avec les États du nord des États-Unis, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, qui sont d'ailleurs des objectifs encore plus ambitieux que Kyoto et c'est des engagements signés par le Premier Ministre du Québec, je tiens à le rappeler.

920 À ce moment-là, c'est très difficile d'ensuite se retourner et d'exiger des gens, des citoyens, de faire des efforts quand le gouvernement lui-même est pas cohérent par rapport à ces positions-là. Et là-dessus, je vous fais une autre citation dans la politique énergétique qui est assez claire là-dessus, c'était celle de la volonté du gouvernement du Québec de s'assurer que ses choix en énergie vont justement lui permettre de respecter les engagements qu'il prend sur la scène internationale. Donc on dit:

930

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 11, dernier paragraphe en citation

Fin de la page 11

935

Donc je terminerais avec les quatre (4) recommandations du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement par rapport au projet.

940 Donc le premier, je répéterai pas tous les considérants mais essentiellement parce que le projet n'a pas suivi un processus où il y a eu intégration des critères environnementaux dans les choix, mais aussi parce que la filière en soi apporte de très nombreux désavantages:

"Le Regroupement national des CRE demande au BAPE de soumettre au gouvernement du Québec un avis défavorable à la réalisation du projet de centrale thermique de Bécancour."

945

La deuxième recommandation, c'est un point quand même important parce qu'on est conscient qu'on est dans un cadre où la Régie, pas la Régie mais le BAPE va vouloir, ou même le gouvernement, s'il refuse le projet, va vouloir proposer quelque chose pour l'horizon 2006, on est dans un cadre où il y a quand même, pour Hydro-Québec Distribution, des obligations à rencontrer, donc on peut pas rejeter le projet et puis dire, bon bien tant pis, il reste cinq (5) ans et on trouvera – pas cinq (5) ans, pardon, trois (3) ans. Donc ce qu'on dit!

950

LECTURE DU MÉMOIRE

955

Page 12, point 2

Page 13, fin du premier paragraphe

Troisième recommandation, je vais passer rapidement là-dessus, "Un chantier québécois en efficacité énergétique", je ferai pas le tour de tous les avantages, je pense que déjà ils ont été soulignés.

960

Par contre j'avais, dans le mémoire, une référence à un rapport du BAPE qui date d'à peine trois (3) ans, trois (3) recommandations qui ont été faites par le BAPE qui étaient très intéressantes, que j'ai gardées dans ma filière parce que je me suis dit, c'est important, on va suivre si ces recommandations-là sont bien écoutées, bien respectées et malheureusement, ça a pas été le cas.

965

C'était vraiment des bonnes recommandations qui avaient été faites par le BAPE à l'époque pour demander à Hydro-Québec, dans ses choix, de respecter la politique énergétique qui elle était claire sur l'engagement du Québec envers l'efficacité énergétique, et aussi de s'assurer que les efforts vers l'efficacité énergétique vont toujours contrebalancer ceux qui vont être faits sur de la nouvelle production.

970

Donc je pense que ça, c'était une orientation qui était visionnaire, et je pense qu'il y a lieu de rappeler au gouvernement que ça a pas été pris en compte. Peut-être un questionnaire à savoir aussi comment les recommandations du BAPE peuvent mieux cheminer dans la machine, qui les écoute, qui les met en oeuvre, et en ce sens-là, de demander au gouvernement du Québec d'investir vraiment et donner le coup de barre, pour employer les mêmes termes que vous, pour qu'il se fasse vraiment de l'efficacité énergétique au Québec.

975

980

Finalement, dernière recommandation de façon plus globale sur le contexte réglementaire, comme j'en avais parlé au tout début:

985 "Considérant qu'il y a un manque important de transparence et d'indépendance dans les
choix du Québec en matière de production d'énergie."

990 J'insiste sur le mot "production" parce qu'on sait que tout ce pan du développement
hydroélectrique au Québec échappe au contrôle de la Régie de l'énergie en vertu des
modifications à la Loi sur la Régie, et on recommande, nous, qu'il y ait un retour à la loi d'origine
ou, si on veut, les principes de base qu'il y avait au départ. Donc on demande au BAPE!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 14, dernière recommandation et premier point

995

Et aussi l'article, et celui-là est vraiment important dans le contexte ici!

LECTURE DU MÉMOIRE

1000

Page 14, dernier point

Fin de la page 14

1005

Alors là-dessus, c'est ce qui résume la position du Regroupement, je vous remercie.

1010 Ah, juste une dernière chose, c'est important, je voulais juste terminer par une citation
que j'ai lue dimanche ou plutôt samedi dans Le Devoir, Bernard Voyer faisait une entrevue à
Louis-Gilles Francoeur sur la question des changements climatiques et il se disait préoccupé par
la fonte des glaciers, l'intervenant précédent en a parlé, et je voulais juste terminer sur cette
citation donc qui dit ceci:

1015 "Il faut que Paul Martin et Ralph Klein – et là, on pourrait rajouter qui on veut – enlèvent
ses lunettes, ce qui leur permettrait de voir plus loin que les prochaines élections. Il faudrait, tout
comme notre société, qu'ils adoptent le calendrier des montagnes et des glaces, le seul qui peut
nous réintroduire dans le cycle réel de notre planète. Il faudra beaucoup de courage pour y
arriver; le vrai courage, ce n'est pas de se lancer à l'assaut de l'Everest, c'est de commencer
aujourd'hui à changer les choses tout en sachant que nous n'en retirerons rien pour nous-
mêmes, que nous travaillons pour les autres, pour les prochaines générations."

1020

Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1025

Merci.

Voulez-vous commencer, madame Journault?

PAR LA COMMISSAIRE:

Comme vous voulez!

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y!

1035

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord.

1040

Dans votre mémoire, vous déplorez qu'il y ait une gestion par urgence que vous appelez, en page 5, vous dites:

"L'absence d'une planification – en termes de besoins d'énergie – entraîne nécessairement une forme de gestion par urgence."

1045

Alors ce qui implique que le gouvernement est pris à décider rapidement pour combler des besoins vite vite vite qu'on a dans un (1) an, deux (2) ans.

Vous dites que:

1050

"Une bonne stratégie de développement nécessite à la base une planification transparente et rigoureuse qui permet de faire des choix éclairés."

1055

Comment expliquez-vous qu'il y a une procédure d'évaluation et d'examen des impacts qui existe au Québec, et qui demande à un propriétaire de marina, lorsqu'il augmente l'emplacement pour qu'il y ait plus que cent (100) bateaux, il va en processus d'évaluation et d'examen public parce que ça peut avoir des incidences, comment expliquez-vous que lorsqu'on double une aluminerie, ce qui va nous impliquer des besoins énergétiques significatifs, que ça, ce soit fait sans consultation du public et sans processus d'évaluation et d'examen des impacts? Que l'annonce se fasse à la télévision, disant: demain ou aujourd'hui même, nous annonçons qu'on double une aluminerie!

1060

Est-ce qu'il y a quelque chose à faire pour qu'il y ait de la transparence dans les processus?

1065

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

Effectivement. Je peux pas l'expliquer, remarquez, on pourrait rentrer dans des contextes politiques et bon, parler de toutes sortes de choses, mais je veux pas rentrer sur ce terrain-là.

1070 Je fais le même constat que vous, par contre, effectivement on a un problème là. Il
 faudrait effectivement être capable de revoir notre procédure d'évaluation environnementale, en
 fait la loi, et puis ça a déjà été fait, c'était en chantier voilà trois-quatre (3-4) ans au Québec, on
 disait, on veut revoir notre mode de gestion environnementale pour regarder, bien maintenant, on
 est rendu en 2000, c'est tu encore bon les critères qu'on avait pour des projets par exemple ou
 1075 toutes sortes de choses, les normes.

Je pense que cet exercice-là mérite d'être fait, ça a été abandonné. Je mets beaucoup
 d'espoir dans l'idée d'avoir un plan vert et des conseillers au développement durable, parce que
 là, justement, ce que ça force, si c'est appliqué comme c'est proposé, c'est justement, c'est que
 1080 la décision gouvernementale, la première, celle-là, celle qui dit, on double, bien elle, elle doit
 passer par un fil de développement durable, passer par une réflexion, dire, bien ce choix que je
 fais là, pour toutes sortes de considérations – généralement c'est pour dire, bien ces gens-là ont
 besoin d'emplois et puis on a de l'énergie et ça irait bien, tout ça – il faudrait qu'il passe par un
 autre fil qui est celui du développement durable qui dit, bon on se retourne maintenant, et puis on
 1085 a tu les moyens, et puis quels clients on va prendre, et puis à long terme, est-ce que c'est
 structurant, est-ce que c'est durable, est-ce qu'il y a pas d'autres options que ça qui pourraient
 amener le même essor économique mais qui serait pas sur le dos de l'environnement!

Je pense effectivement, je mets de l'espoir là-dessus, je pense que si ce plan vert là
 1090 permet de revoir ça, bien, ce sera déjà un acquis important.

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous avez cité dans votre mémoire des objectifs de la Politique québécoise en matière
 1095 d'énergie, et on parle dans cette politique-là d'efficacité énergétique, notamment à la page 11 de
 la politique, ça devrait être une considération majeure.

Est-ce que vous estimez que la Politique énergétique, puisqu'on l'a vu en première
 partie d'audience, qu'elle est toujours en bonification, estimez-vous que le gouvernement devrait,
 1100 de par sa politique, donner des indications en termes d'objectifs d'efficacité énergétique, ou ça
 doit être laissé à la bonne volonté de certaines entreprises par exemple?

Est-ce qu'on voit les objectifs qu'on se donne collectivement ou ça, c'est pas clair pour
 vous?
 1105

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

Bien, je pense que vous avez posé aussi la question tantôt, à savoir qui doit prendre le
 leadership dans ça, c'est clair que c'est le gouvernement. Dans le contexte énergétique qu'on a
 1110 au Québec, en matière d'efficacité énergétique, c'est le gouvernement, parce que c'est une
 société d'État qui est monopolistique, quand même, essentiellement, même s'il y a une division
 fonctionnelle, c'est lui qui doit prendre le leadership et dire, voici ce que je veux.

1115 Dans le fond, la Politique énergétique, c'était ça, c'est juste que ça a pas été plus loin, là, il l'a jamais mis en application, mais de dire: voici, c'est ça que ça va être, l'efficacité énergétique.

1120 Il faut pas attendre, effectivement que ce soit – c'est sûr que le marché fait toujours en sorte qu'il y en a des entreprises entre autres qui vont voir le bénéfice économique évident à faire un effort. Les alumineries, en ce moment, on les applaudit beaucoup parce qu'ils ont réduit les gaz à effet de serre, je veux pas faire les mauvaises langues mais c'est clair qu'ils ont un avantage économique important, c'est de l'efficacité énergétique qu'ils font, ils vont récupérer énormément de leur consommation en changeant leur procédé, ce qui réduit les gaz à effet de serre mais ce qui réduit aussi leur facture d'énergie.

1125 Donc à partir du moment où tu montres aux gens qu'ils ont un avantage pour eux autres, ils vont le faire mais, bon, il faut aussi faire cet effort-là, en tout cas au niveau de la clientèle résidentielle où c'est plus difficile.

1130 Mais ça prend un leadership du gouvernement et il faut donner à un organisme indépendant, comme l'Agence, le mandat de réaliser ensuite, c'est ça, lui donner les pouvoirs et les moyens de réaliser les objectifs que le gouvernement se donne.

1135 C'est clair que dans le contexte actuel où Hydro-Québec n'a pas, en tout cas ne démontre pas d'intérêt ou crée des obstacles, à ce moment-là ça prend quelqu'un d'autre pour le faire.

PAR LA COMMISSAIRE:

1140 L'horizon 2006, c'est proche, vous proposez une modification à la loi pour faire passer l'énergie patrimoniale de cent soixante-cinq (165 TWh) à cent soixante-dix térawattheures (170 TWh), pour aller récupérer l'énergie manquante, si vous voulez.

Est-ce que d'après vous, c'est réalisable?

1145 **PAR M. PHILIPPE BOURKE:**

Oui, oui. Je veux dire c'est une modification, c'est un décret que ça prend, c'est pas compliqué, là. C'est pour ça qu'on propose cette solution-là, c'est une solution court terme, d'ici à ce qu'on mette en place un processus d'appel d'offres qui va intégrer les critères environnementaux dans les choix. Donnons-nous le temps de bien faire les choses.

Quand on parlait de procéder par urgence, c'est ce qui arrive en fait, là. Dans le contexte actuel, c'était ça, Hydro-Québec disait: vite, vite, vite, ça me prend de l'énergie pour 2006, ça presse, on n'a pas le temps de s'occuper de l'environnement, là j'en ai un modèle, on va

1155 faire ça. Et là, la Régie est coincée, c'est urgent, tatata, OK, l'environnement plus tard. Et puis là, on a ça.

1160 Là, nous, ce qu'on dit, on peut faire des modifications administratives "basic", bien simples, l'énergie existe, et puis prenons donc le temps de construire quelque chose qui se tient et qui va nous amener, et on va être capable de voir dans vingt (20) ans, dans trente (30) ans, et puis de construire vraiment, faire un modèle de développement durable avec notre processus de choix énergétique. Je pense que c'est à ça qu'il faut revenir, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165 Excusez-moi, j'ai un petit peu de difficulté à vous suivre sur ce point-là parce que dans le fond, le fait de fixer à cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) l'énergie patrimoniale, c'est un mécanisme qui fait en sorte de permettre à la concurrence, au-delà de cent soixante-cinq (165 TWh) d'intervenir. Ça, c'est une chose.

1170 L'autre chose, c'est qu'on a une demande d'énergie au Québec; en 2006, on a des besoins X qui sont déjà identifiés, et à partir de nos équipements actuels, on n'est pas en mesure de répondre. En fait, c'est ça, j'aimerais bien comprendre comment vous vous situez par rapport à ce cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh).

1175 Et par ailleurs, justement, vous semblez dire qu'on pourrait le décréter tout simplement, le passage de cent soixante-cinq (165 TWh) à cent soixante-dix (170 TWh), est-ce que c'est si simple que ça, là, dans le contexte?

PAR M. JEAN LACROIX:

1180 Je vais essayer de vous faire une synthèse, et je vais vous référer au Plan stratégique d'Hydro-Québec, à la page 47, vous irez voir, le producteur a une capacité de cent quatre-vingt-quinze térawattheures (195 TWh).

1185 Ce qu'il faut comprendre au départ, la Régie de l'énergie a une différence fondamentale avec vous, c'est qu'elle a une obligation de ne traiter qu'avec le distributeur. Vous, vous avez une obligation de regarder dans l'ensemble d'Hydro-Québec cette réalité-là ou du besoin.

1190 Sans la loi 116 et sans le cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh), il n'y aurait pas de demande devant vous, il n'y aurait pas de projet de centrale thermique, parce que l'énergie d'Hydro-Québec Production, au-delà du cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh), est disponible. Donc Hydro-Québec dans son ensemble a cette capacité-là de répondre aux quatre térawattheures (4 TWh) et cinq cent sept mégawatts (507 MW).

1195 Et c'est en ce sens-là que la proposition dans laquelle on dit, écoutez, les circonstances du cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) nous ont amené une situation d'une

1200 consommation plus grande qu'on avait prévue au Québec tellement rapidement qu'on s'est retrouvé devant une situation d'urgence et là, rapidement, on a disposé à la Régie d'un processus, parce que la Régie se retrouvait, même si on a cette capacité-là du producteur Hydro-Québec de desservir les Québécois, on ne peut plus parce qu'il y a un cadre concurrentiel, comme vous dites, où là on doit aller dans le marché.

1205 Et pour qu'on aille dans le marché, qui a une concurrence sur toutes les formes d'énergie, dont l'hydroélectricité, il fallait lancer des appels d'offres. Et c'est ce qui a créé ce mécanisme-là et c'est ce qui fait qu'on se retrouve devant vous.

1210 Et nous, ce qu'on dit, ça nous paraît très chèrement payé de s'obliger à mettre une centrale thermique, par un encadrement réglementaire restrictif, pour créer une concurrence qui commence à émerger mais qui est pas si évidente que ça, et c'est pour ça que pour nous, la proposition du cent soixante-cinq (165 TWh) vers le cent soixante-dix (170 TWh), qui est un aménagement législatif, vient comme dire, écoutez, oui la concurrence on y croit, oui elle est toujours là, mais on fait juste reculer un petit peu pour laisser le temps justement à cette concurrence-là de bien s'installer, qu'on réfléchisse bien à nos décisions et dire, bien, 1215 enchâssons cinq térawattheures (5 TWh) de plus et là, le prix, on verra comment le fixer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 Mais pourquoi cent soixante-dix (170 TWh)? En d'autres termes, Hydro-Québec a le monopole pour les projets de cinquante mégawatts (50 MW) et plus, les projets hydroélectriques cinquante mégawatts (50 MW) et plus.

PAR M. JEAN LACROIX:

1225 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Pourquoi cent soixante-dix (170 TWh), pourquoi pas cent quatre-vingt-quinze (195 TWh), pourquoi pas cent quatre-vingt-onze (191 TWh)?

PAR M. JEAN LACROIX:

1235 Ah mais, je vous dirais, pourquoi pas, je suis d'accord avec vous. Pourquoi je donne cinq térawattheures (5 TWh) de plus, c'est juste l'équivalent du projet ici qu'on a. Le projet ici est quatre térawattheures (4 TWh), cinq cent sept mégawatts (507 MW).

Donc ce qu'on dit sur l'énergie patrimoniale, c'est que si on met, demain matin si la loi était, on fait un "flash" et on avait dans le cadre de la loi cent soixante-dix térawattheures

1240 (170 TWh), tout de suite le besoin de Bécancour disparaît de facto, parce qu'il est rempli par le producteur dans son obligation patrimoniale.

On a mis cinq (5 TWh), on aurait pu mettre dix (10 TWh) effectivement, il y a une capacité du producteur Hydro-Québec de donner dix-quinze-vingt térawattheures (10 TWh-15 TWh-20 TWh) de plus et là, je vous parle même pas de la capacité d'aller sur les marchés court terme, si on avait un besoin rapide à faire, mais juste sur ça.

C'est pour ça qu'on a mis cinq (5 TWh), on aurait pu mettre dix-quinze (10 TWh-15 TWh), c'était juste pour vous démontrer que vous pouvez rendre une décision en refusant ce projet-là et demain matin, le Québec n'est pas en pénurie d'énergie. C'est le distributeur qui est en pénurie d'énergie, mais les Québécois, la société d'État n'est pas en pénurie d'énergie. Il faut bien distinguer ces choses-là.

Pour moi, la problématique en est pas une, c'est une créature réglementaire, législative.

1255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez évalué les conséquences d'une telle décision que le gouvernement prendrait?

1260

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

En fait, comme Jean a mentionné, on pourrait parler de conséquences dans la mesure où le contrat patrimonial serait pas changé, donc on dirait que le cinq térawattheures (5 TWh) est à deux virgule soixante-dix-neuf cents (2,79 ¢), on pourrait dire, bien là, cette énergie-là, elle pourrait être vendue plus cher ailleurs.

1265

Mais si on dit que ce bloc de cinq térawattheures (5 TWh) là, on le met au prix du marché qui est de six (6 ¢), bien là, c'est l'équivalent, il y a pas de conséquence parce que Hydro-Québec Production va payer le même prix, Hydro-Québec Distribution va recevoir le même prix qu'elle a pour l'autre appel d'offres.

1270

Mais ça, ce sera au gouvernement de juger à ce moment-là qu'est-ce qu'il fait avec ce cinq-là (5 TWh), est-ce qu'il pourrait le mettre à dix (10 TWh), mais il y aura pas d'impact économique, là.

1275

PAR M. JEAN LACROIX:

Je vous dirais, pour complément de réponse, c'est tellement vrai que le producteur est capable de répondre que je vous dirais que dans ce même appel d'offres, la centrale Robert-Bourassa, qui est une centrale déjà installée depuis très longtemps, est déjà en appel d'offres sur

1280

le post-patrimonial. Ça fait que déjà, on prend du parc existant et on soumissionne dans le post-patrimonial.

1285 Ça fait juste vous illustrer que c'est pas une fiction qu'on vous apporte, c'est vraiment une réalité où le producteur Hydro-Québec, dans son parc existant, dit, bon bien, je suis dans une situation de concurrence, normalement on concurrence avec d'autres producteurs, et je prends mes centrales qui sont existantes et qui sont amorties depuis vingt-trente (20-30) ans et là, je vais en appel d'offres.

1290 Donc pour nous, en tout cas en ce qui nous concerne, vous faire cette démonstration-là, il faut bien comprendre qu'on ne peut pas la faire à la Régie de l'énergie parce que la Régie de l'énergie est dans un cadre législatif que vous n'avez pas, et vous avez à trancher sur la nécessité d'avoir ce projet-là et sur le besoin énergétique de répondre pour les besoins des
1295 Québécois.

Et nous, ce qu'on vous répond, c'est que vous n'avez pas cette problématique-là, ce n'est qu'un encadrement réglementaire, législatif, et de recommandation au gouvernement, ce sens-là, je pense, pourrait bien l'éclairer sur répondre non pas à l'urgence de ça mais dire,
1300 écoutez, les gaz à effet de serre, les engagements de Kyoto sont suffisamment importants pour pas tout de suite déjà amputer ça de façon importante, alors qu'on a déjà une solution rapide à portée de main qui est législative.

Ça nous paraît une source très intéressante de réflexion.

1305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et j'imagine que cette modification que vous proposez, il faudrait qu'elle soit rétroactive, qu'elle soit antérieure au moment où on est allé en appel d'offres, ou vous la décrêtez...

1310

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

Non, c'est pas nécessaire.

1315 À mon avis, il faudrait voir avec des spécialistes juridiques, mais à mon avis, je pense que c'est pas...

PAR M. JEAN LACROIX:

1320 Écoutez, je pense pas que c'est un style du RN de décréter, je dirais, on ne porterait pas ça.

Je pense que comme on impose certains encadrements réglementaires, je pense bien humblement, nous ne sommes pas des avocats, j'aurais des avis, je préfère les tenir parce que je

1325 me suis pas validé, mais je pense que ça, effectivement, peut être une problématique mais qui devrait au moins être explorée.

Je pense que vous pouvez indiquer à la Régie, pas à la Régie mais au gouvernement, écoutez, effectivement, il y aurait peut-être des encadrements réglementaires et des
1330 conséquences. Mais je pense que c'est peut-être bien peu payé aussi pour nous régler un problème important.

Et je vous dirais, de toute façon, dans l'état actuel des choses, vous n'êtes pas liés par la Loi de la Régie de l'énergie, vous êtes souverains de vos décisions, et il appartiendra au
1335 gouvernement de décider.

Mais moi personnellement, si j'avais un avis d'un amateur juridique, je vous dirais qu'il y a pas de conséquence, le gouvernement peut très bien décréter, il l'a déjà fait, des actions rétroactives, on l'a déjà vu, et il y a eu aucune conséquence financière à cet égard-là. Mais c'est
1340 bien...

PAR M. PHILIPPE BOURKE:

Mais il faut dire qu'il y a un pouvoir, dans la Loi sur la Régie de l'énergie, un pouvoir de directive au gouvernement aussi, qui est déjà prévu, que le gouvernement peut, sur certaines
1345 choses, je saurais pas lesquelles vous dire précisément, mais peut amener un positionnement extérieur, dire voici, moi je veux que ce soit de cette façon-là que ça se fasse. Une ouverture à ce que le gouvernement intervienne dans le mandat de la Régie de façon circonstancielle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie beaucoup. On aurait peut-être d'autres questions mais enfin, on a plusieurs intervenants d'inscrits, peut-être qu'on les réservera à ces derniers. Merci beaucoup.

1355

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'invite maintenant l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies énergétiques.

1365 Alors nous avons avec nous monsieur André Bélisle et monsieur Dominique Neuman, de Stratégies énergétiques.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1370 Alors bonjour madame Boucher, madame Journault! Bonjour à tout le monde!

Tout d'abord, j'aimerais expliquer pourquoi on est à deux (2) groupes. Comme on avait des visions pas mal complémentaires et qu'on prône la conservation de l'énergie, bien, on s'est dit, on va prôner aussi la conservation du temps et faire ça ensemble.

1375 Donc si vous me permettez, je vais laisser à mon collègue le temps de se brancher.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1380 Oui, je suis branché mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1385 Vous n'avez plus rien à contrôler, monsieur Neuman, ça a l'air que c'est la main de Dieu qui gère notre voix.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1390 Alors bonjours mesdames les Commissaires.

On va débiter par la présentation de nos organismes respectifs, ensuite je vais faire un court historique pourquoi on fait ça, et ensuite arriver avec nos conclusions.

LECTURE DU MÉMOIRE

1395 **Page 3, début**
Page 3, fin du premier paragraphe.

1400 Et on aurait même pu mettre une case "divers" pour les autres polluants, mais pour les fins de ce qui nous intéresse, ces quatre (4) dossiers-là, c'est ce qui est notre propos principal.

1405 Il faut aussi se rappeler que ces problèmes-là – c'est pas dans le mémoire mais je tiens à le mentionner, souvent on les regarde comme des problèmes indépendants les uns des autres, et c'est une erreur fondamentale. Je vais vous donner l'exemple, on cite dans le document, un peu plus loin, plus le réchauffement de l'atmosphère augmente, plus les problèmes de pollution de l'air deviennent sévères, fréquents et longs.

Voilà! Donc présentation de Stratégies.

1410 **PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:**

Alors bonjour mesdames les Commissaires, mon nom est Dominique Neuman et je représente Stratégies énergétiques, qui est également un organisme environnemental sans but lucratif qui s'est donné pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques d'une manière équitable entre les générations et entre les nations.

1420 Nous intervenons fréquemment devant la Régie de l'énergie depuis plusieurs années, avec différents partenaires et maintenant avec l'AQLPA, dans des dossiers incluant des dossiers qui sont directement reliés au dossier qui nous préoccupe.

Je vais laisser la parole à André, je vais compléter mon intervention tout à l'heure.

1425

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

Alors tout d'abord, parlons de notre intérêt et je dois absolument souligner qu'aujourd'hui, c'est une journée absolument spéciale, c'est le premier anniversaire de la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada, et pour nous, on tenait à rappeler ça. On a signé un accord dans lequel le Québec s'est fait fort d'être le leader, donc on s'attend à ce que le Québec agisse de cette façon-là, soit conséquent avec ses engagements.

1430

Alors notre intérêt!

1435

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, lecture "Notre intérêt".

Page 6, "de l'est du Canada, voir annexe 1".

1440

Qu'on a fourni avec le rapport, qui vient d'un document de référence de l'industrie pétrolière et gazière.

LECTURE DU MÉMOIRE

1445

Page 6, deuxième paragraphe, "Considérons..."

Page 6, milieu du deuxième paragraphe, "... de matières particulières..."

1450

Et peut-être qu'il serait bon de rappeler que les matières particulières sont toxiques, cancérigènes.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, milieu du paragraphe "Considérons que..."

1455 **Page 6, deuxième paragraphe, "... ces gaz polluants".**

L'annexe 2, qui vient de l'industrie pétrolière et gazière fait une mention encore beaucoup plus longue des gaz qui sont émis, des matières émises à ce moment-là. Donc ça demeure très important.

1460

Et Environnement Canada a aussi un document qu'on a mis en annexe sur le torchage du gaz, qui confirme ces énoncés-là.

LECTURE DU MÉMOIRE

1465

Page 6, dernier paragraphe.

Page 7, fin du premier paragraphe

Et rappelons-nous, quand on parle de réchauffement de l'atmosphère, ça c'est global, donc il faut avoir une vision globale pour parler d'un problème ou agir par rapport à un problème global.

1470

LECTURE DU MÉMOIRE

1475

Page 7, premier paragraphe "L'AQLPA et Stratégies..."

Page 7, milieu du dernier paragraphe, "... de 1990".

En clair, ça voudrait dire à peu près entre vingt (20 %) et trente pour cent (30 %) dans le moment, au niveau canadien.

1480

"Dans le cas des GES des réductions additionnelles de cinquante pour cent (50 %) seront nécessaires d'ici 2003."

Et ça, il faut pas l'oublier, ça a été mentionné avant, mais on n'est que dans le premier pas d'une démarche importante et urgente, et il faut le considérer dans cette optique-là.

1485

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, milieu du deuxième paragraphe, "De plus les ministres..."

1490

Fin de la page 7.

La menace qui gronde. Et là, c'est toute l'importance d'avoir une vision globale dans cette question-là.

1495

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 8, début de la page

Page 8, "Plus n'est pas moins", deuxième paragraphe, après "... de véhicules".

1500 Là-dessus, j'aimerais rappeler que l'AQLPA avait été mandatée par le gouvernement du Québec pour définir un programme applicable au parc automobiles, puisque c'était la source principale d'émission de gaz polluants incluant les gaz à effet de serre et que, bon, les élections ont passé, le gouvernement précédent a préféré ne pas aller de l'avant, le nouveau gouvernement s'est engagé à mettre en place ce programme-là, le ministre Mulcair a déjà dit à
1505 plusieurs reprises qu'il voyait mal demander à la population du Québec de faire un effort en termes de transport, de réduire les émissions de gaz là, et de voir augmenter les émissions de gaz à effet de serre par des centrales thermiques.

LECTURE DU MÉMOIRE

1510

Page 8, milieu du dernier paragraphe, "Les augmentations..."

Page 8, dernier paragraphe, "âgées de sept (7) ans".

Alors à ce moment-ci, j'aimerais céder la parole à mon collègue, maître Neuman.

1515

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

LECTURE DU MÉMOIRE

1520

Page 9.

Page 10, début, "... de façon rentable".

Sur le même horizon de temps, selon ses propres projections.

1525

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 10, début "Il serait donc..."

Page 10, deuxième paragraphe complet, "... sans les impacts."

1530

À ce sujet, il y a, comme vous savez, un appel d'offres qui est présentement en cours pour donner lieu à la sélection de contrats l'an prochain d'énergie éolienne par Hydro-Québec, suite à une demande et un décret express du gouvernement, et une information récente, qui est l'annexe 5, un article du Soleil révèle que les conditions de cet appel d'offres sont en train de décourager les candidats potentiels à cet appel d'offres.

1535

Donc là encore, il y a quelque chose qu'il y aurait lieu de corriger.

LECTURE DU MÉMOIRE

1540 **Page 10, troisième paragraphe, "L'industrie de la conservation..."**
Page 11, fin du deuxième paragraphe, "... thermique d'électricité".

Incluant le nucléaire.

1545 Je voudrais ajouter certains éléments qui sont peut-être à la source de la situation dans laquelle on se trouve actuellement.

1550 Comme ça a été mentionné par d'autres participants, les critères de la Régie de l'énergie ont pour effet de limiter le spectre des options possibles que le Tribunal de la Régie de l'énergie pouvait considérer. Une de ces options aurait été de mettre en rapport l'une avec l'autre les options de production énergétique et les option d'efficacité énergétique.

1555 Il y avait un intervenant qui souhaitait que des entreprises écoénergétiques puissent soumissionner des mégawatts, comme on appelle, et soumettraient un prix et tenter d'obtenir, en offrant à des meilleures conditions et à un prix plus bas, le contrat d'approvisionnement mais qui dans ce cas serait un non-approvisionnement dans le cadre du processus mis en place par la Régie.

1560 Là-dessus, la Régie a mentionné – les références pour vos dossiers sont les décisions de la Régie de l'énergie D-2002-17 page 24 et D-2002-22 page 6 – la Régie a dit que:

"Il est prématuré de considérer l'accès des entreprises de services écoénergétiques aux appels d'offres tant que le Plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec n'aura pas été étudié."

1565 Ça, c'était au début 2002. Aujourd'hui, le Plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été étudié. Donc en principe, rien n'empêcherait la Régie, lors d'un appel d'offres ultérieur, de considérer cette option, de mettre en rapport des offres de production et des offres de non-production de mégawatts.

1570 Un deuxième élément, c'est que nous avons, lors de notre participation, Stratégies énergétiques, avec d'autres intervenants, notamment les représentants de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, nous avons proposé que des critères environnementaux soient utilisés par la Régie, enfin soient ordonnés par la Régie pour faire partie du processus de sélection par Hydro-Québec des offres.

1575 Hydro-Québec s'y est fortement opposée pour deux (2) motifs. Le premier motif, c'est que cela ferait double emploi avec vous; donc ils prétendaient que comme tout projet devrait finir par faire l'objet d'une autorisation environnementale et éventuellement d'une audience publique devant le BAPE, ils prétendaient que cela ferait double emploi si la Régie évaluait les aspects environnementaux ou si le processus de sélection évaluait les objectifs environnementaux, ça ferait double emploi avec le BAPE.

1580

1585 Et le deuxième motif est que les risques du rejet des autorisations environnementales étaient assumés par le candidat, par le promoteur. En d'autres termes, si après avoir gagné le processus de sélection d'Hydro-Québec, après avoir vu son contrat approuvé par la Régie de l'énergie, si le promoteur perd l'autorisation environnementale, des clauses de son contrat font en sorte qu'il doit dédommager Hydro-Québec Distribution pour ce que ça coûterait en plus à Hydro-Québec Distribution pour s'approvisionner autrement.

1590 Et ça, je vous donne des références, donc c'est dans le contrat de TransCanada Energy et Hydro-Québec Distribution qui est déposé dans le dossier R-3515-2003 de la Régie de l'énergie, c'est les articles 31, 34 et 37.1.

1595 J'avais posé une question lors de la séance d'information à un représentant de TransCanada Energy, c'est dans le volume des transcriptions DT-1 aux pages 46 et 47, au même effet, sa réponse n'est pas aussi bonne que le texte de l'article, le représentant m'a dit qu'il y aurait une pénalité s'il y a un retard. Mais le texte va beaucoup plus loin, il y a une pénalité s'il y a même rejet complet de l'autorisation environnementale.

1600 Donc ça veut dire qu'Hydro-Québec Distribution se trouve dans une situation un peu inhabituelle mais qui est dans l'intérêt public du Québec, à savoir que même si le contrat n'est pas assuré, le prix est assuré pour Hydro Distribution, si elle doit s'approvisionner autrement, elle pourrait récupérer la différence de prix auprès de TransCanada Energy.

1605 Donc suite à ces deux (2) arguments, la Régie a refusé pour l'instant d'imposer des critères environnementaux dans le processus de sélection mais – donc il y a eu deux (2) décisions successives qui sont les décisions de la Régie de l'énergie D-2002-17 page 27 et D-2002-169 à la page 72, où la Régie a indiqué que pour l'instant elle n'imposait pas de tels critères mais elle veut que dans le prochain appel d'offres, qu'il y en ait.

1610 Donc il y a deux (2) aspects, la mise en concurrence des entreprises écoénergétiques et la prise en compte des critères environnementaux qui, espérons-le, si tout se réalise comme cela semble indiquer, seront là lors des prochains appels d'offres.

1615 Donc ça s'amène au dernier point que je veux faire, qui est une préoccupation je pense pour le BAPE, à savoir si on ne fait pas, si on ne réalise pas ce projet de TransCanada Energy, est-ce que le Québec se trouvera en manque, est-ce qu'il y aura un déficit de l'offre par rapport à la demande.

1620 Je vous soumetts que vous avez déjà au dossier les éléments pour vous convaincre que non, qu'il y a les ressources nécessaires. Ces ressources sont les suivantes! D'une part, il y a l'efficacité énergétique donc il y a un potentiel déjà identifié, qui est sous-évalué, mais même si on s'en tient juste à celui-là, il y a deux (2) fois plus de potentiel d'identifié par Hydro-Québec que ce que représenterait le contrat de TransCanada Energy. Et le potentiel dont il a été question, c'est un potentiel technico-économique, dont technique et économiquement rentable, donc qui

1625 est rentable pour le distributeur, qui se situe en dessous du coût qu'elle estimait à l'époque, qui était même trop bas, pour ses futurs approvisionnements.

1630 Et je sais qu'il y a une réponse récente d'Hydro-Québec là-dessus, et il n'appartient qu'à Hydro-Québec qui a tous les outils, elle a une clientèle captive, elle peut envoyer la documentation qu'elle veut à ses clients, elle peut les informer comme elle veut par des encarts avec la facture, par différentes mesures, c'est à elle, elle a tous les outils en main pour mettre en oeuvre ce potentiel, c'est une question de volonté.

1635 Et je pense, personnellement, qu'Hydro-Québec peut faire plus que neuf pour cent (9 %) de son potentiel, c'est là-dessus qu'on essaie de se battre devant la Régie de l'énergie pour essayer d'augmenter ça, on sait pas jusqu'où ça va monter mais ça pourrait être utile d'avoir un petit coup de main dans un rapport du BAPE qui soulignerait qu'Hydro-Québec pourrait en faire plus!

1640 Et je sais que dans des rapports antérieurs du BAPE, j'ai le rapport 145 sur Portneuf et Sault-aux-Cochons, le rapport 150 sur Toulnostouc, 150 c'est à la page 43, Portneuf c'est à la page 51, ça a été mentionné de fois en fois qu'on pouvait en faire plus. Et je pense que, mesdames les Commissaires, vous siégiez toutes les deux (2) sur Portneuf et Sault-aux-Cochons...

1645

PAR LA COMMISSAIRE:

Ça adonne bien!

1650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Moi, c'est sur Toulnostouc!

1655

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

Vous, vous étiez sur Toulnostouc mais toutes les deux (2) vous étiez sur Portneuf, et vous mentionniez qu'il serait souhaitable que dans le prochain plan stratégique, qu'Hydro-Québec développe davantage ses objectifs, et le prochain plan stratégique est sorti et les objectifs ont pas tellement été développés davantage.

1660

1665 Donc il y a l'efficacité énergétique. Il y a les interconnexions au site, c'est-à-dire il y a, en tout cas selon la manière dans le calcul, il y a au moins cinq térawattheures (5 TWh) de disponibles dans les interconnexions. Hypothétiquement, il y en avait vingt (20 TWh) mais même juste en les réduisant jusqu'à cinq (5 TWh) et là encore, je pense que vous avez une réponse là-dessus, on a suffisamment de potentiel dans les interconnexions pour obtenir l'énergie manquante.

1670 Donc ça veut dire que même si on n'arrivait pas à mettre en place les mesures d'efficacité énergétique, on pourrait temporairement faire des achats sur les marchés extérieurs, à court terme, jusqu'à ce que d'autres projets de production, éventuellement, soient soumis, mais selon cette fois-ci les nouvelles règles des appels d'offres qui tiendraient compte des critères environnementaux et qui mettraient en concurrence efficacité énergétique et production.

1675 Et aussi, il y a un projet éolien qui pourrait soumissionner, non pas dans leur bloc à part mais comme concurrent à part entière dans un appel d'offres régulier.

1680 Il y a des projets hydroélectriques qui sont examinés devant d'autres groupes, par d'autres groupes de commissaires, il y a Péribonka, il y aura Eastmain, il y aura Gull Island, donc il y a d'autres projets non thermiques qui arriveront, qui seront disponibles au cours des années à venir. Donc tout ce qui est nécessaire, c'est d'avoir un petit nombre d'années où les interconnexions permettraient de satisfaire l'écart entre l'offre et la demande.

1685 Vous me direz, oui mais ces interconnexions sont déjà prises. Non, elles ne sont pas déjà prises, et vous l'avez dans la pièce DB-3 qui est l'état d'avancement du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, sa mise à jour d'octobre 2003, aux tableaux 5.2 et 6.1. Ce que vous voyez, c'est qu'Hydro-Québec Distribution entend avoir recours aux interconnexions pour des achats à court terme, jusqu'à 2006, mais qu'après 2007, elle n'en a plus besoin.

1690 Pourquoi est-ce qu'elle n'en a plus besoin, parce qu'à cette époque-là, Toulnostouc serait disponible. Toulnostouc n'a pas soumissionné à l'appel d'offres mais c'est une source additionnelle de production qu'Hydro-Québec Production aura à sa disposition. Il y a Sainte-Marguerite 3 qui sera également – présumément ses problèmes seront réglés d'ici là.

1695 Donc les besoins en interconnexions disparaissent sur ces deux (2) tableaux, même avec le scénario fort, on ne prévoit pas d'utilisation, on ne prévoit pas de nouveaux contrats à court terme pour satisfaire les besoins québécois. Dans les besoins en interconnexions sont prévus avant 2006, en fait jusqu'en 2006, mais après ils disparaissent sur ces deux (2) tableaux.

1700 Donc il serait relativement aisé, en combinant interconnexions et efficacité énergétique, de tenir le coup, de tenir l'écart entre l'offre et la demande, jusqu'à ce que d'autres appels d'offres puissent donner des résultats quelques années plus tard.

1705 Et également un point justement dans ces tableaux, c'est que les deux (2) autres contrats qui ont fait l'objet du même appel d'offres, qui ont été attribués à Hydro-Québec Production pour ses excédents de production qu'elle utilisait pour exporter auparavant et que dorénavant elle va utiliser pour les besoins québécois, qui sont de deux point quatre térawattheures (2,4 TWh) et de un point sept térawattheure (1,7 TWh) respectivement, ces deux (2) autres contrats seront disponibles également à partir de 2006-2007.

1710

Donc les éléments sont là pour qu'on ne soit pas dans une situation, dire, on va pas fermer la lumière, on va pas déconnecter des villes entières, avec ces éléments-là, on peut faire quelque chose, mais il faut avoir une volonté et nous souhaitons que vous exprimiez cette volonté dans votre rapport.

1715

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

Si vous me permettez, peut-être juste une conclusion très rapide à une question que madame Journault a posée tantôt, comment se fait-il qu'on ne va pas dans l'efficacité énergétique ou dans la conservation d'énergie plus que ça! Bien, la réponse est bêtement simple: en politique, on aime mieux annoncer des gros projets que d'aider les gens moins nantis dans des régions un peu reculées du Québec.

1720

Pourtant, le potentiel de conservation d'énergie est beaucoup plus important qu'un gros projet comme ici, et je citerais en exemple un super beau projet qui a eu lieu à Shawinigan, qui est juste à côté, dont un des promoteurs est justement dans la salle, où on a coupé le financement et on est arrivé à dire, du côté d'Hydro-Québec que finalement, c'était pas tellement intéressant parce qu'à partir de maintenant, on n'acceptera plus de projets qui vont coûter plus cher que trois sous du kilowattheure (3 ¢/KWh).

1725

1730

Et woup, curieusement, quelques années plus tard, on est prêt à payer sept sous du kilowattheure (7 ¢/KWh). Voilà!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735

Je vous remercie messieurs, rapidement et puis après ça on va prendre une pause, moi j'ai une première question en rapport avec l'efficacité énergétique, vous avez mentionné, monsieur Neuman, qu'en fait c'était un manque de volonté d'Hydro-Québec s'il se faisait pas davantage d'efficacité énergétique, est-ce que ça va pas au-delà de la volonté d'Hydro-Québec?

1740

Hydro-Québec, c'est un fournisseur, il peut évaluer un certain potentiel, mais est-ce que quelque part, les consommateurs ont pas un pas à faire, est-ce que le gouvernement pourrait pas inciter les gens, aider les gens à faire de l'efficacité énergétique?

1745

Alors j'aimerais – parce que vous vous êtes limités au manque de volonté d'Hydro-Québec – j'aimerais vous entendre nuancer ça.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1750

Ce n'était pas limitatif, c'est un manque de volonté sociétale de mettre en oeuvre ce qui se trouvait énoncé dans la politique énergétique d'il y a presque, non pas dix (10) ans, mais en 1996.

1755 Et un exemple que le gouvernement pourrait faire, je sais qu'il a été question de Novo-Climat, c'est que l'équivalent de Novo-Climat pourrait être atteint si le gouvernement rendait obligatoire, par décret, les normes qui se trouvent dans des codes d'adhésion volontaire qui ont été adoptées en 1997, qui sont le Code national sur le bâtiment, le Code national sur les habitations, qui prévoient des normes plus sévères en termes d'efficacité énergétique.

1760 Donc ce sont des codes qui sont adoptés par un organisme de recherche à Ottawa, le Centre national de la recherche, et qui sont mis à la disposition des gouvernements s'ils le souhaitent, s'ils souhaitent l'adopter.

1765 Or actuellement, ce qui est en vigueur au Québec, c'est un amalgame, c'est-à-dire que dans certaines juridictions, c'est le code de 1995, donc une version antérieure du code qui est en vigueur, ça c'est dans les domaines qui sont de la juridiction du gouvernement du Québec, dans d'autres domaines qui sont la juridiction des municipalités, c'est parfois même des versions encore antérieures du code qui sont en vigueur.

1770 Et ça ne prendrait pas grand-chose comme volonté pour que le gouvernement, avec les mesures appropriées de suivi et de contrôle, normalise ces codes pour mettre en vigueur ces codes de 1997 qui, s'ils étaient appliqués ou mis en oeuvre, seraient l'équivalent de rendre toutes les maisons Novo-Climat.

1775 **PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:**

1780 Je pense qu'il y a quelque chose qu'il faut aussi réaliser. Présentement, le gouvernement fédéral offre à tout citoyen du Canada, et ça inclut le Québec, des mesures pour permettre d'améliorer l'efficacité énergétique de sa maison. Donc il y a une volonté du côté fédéral qui n'a pas de contrepartie du côté provincial, mais là, on rentrera pas dans tout ce débat-là, il y a pas de volonté d'aller vers ça. Pourtant, la population du Québec comme la population d'ailleurs, si on leur permet de bien faire, vont bien faire.

1785 Alors il faut, nous, forcer la note et dire, bien, ça coûte moins cher d'aller dans la conservation d'énergie, ça protège les ressources, ça protège l'environnement, ça crée plus d'emplois. Et là, si vous me permettez une seconde, je vas mettre mon chapeau d'ancien monteur de ligne!

1790 Si vous me demandez à moi si ça me tente de monter à Baie d'Hudson ou de travailler dans la région chez nous, la question est pas dure à répondre. Vous allez créer beaucoup plus d'emplois en travaillant à refaire le réseau isolation, efficacité énergétique de tous les bâtiments, beaucoup beaucoup plus, et je pourrais vous citer une étude qu'on a faite dans les années quatre-vingt-dix, on parlait de trois (3) emplois contre un (1) sur les gros barrages.

1795 Donc en fait, il faut faire le tour de la question, permettre à la population de s'exprimer, mais il faut aussi forcer nos gouvernements à prendre des décisions autres que politiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Journault.

1800

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui. D'abord une petite question technique, à la page 6 de votre mémoire, là j'avais la première version qu'on avait eue, en tout cas on fait référence à des études qui démontrent que l'extraction, le raffinage et le transport équivaut à près de vingt pour cent (20 %) des émissions.

1805

Pouvez-vous nous dire si ça fait partie des annexes qu'on va retrouver ça?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1810

Oui, c'est dans une annexe.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1815

Une des annexes, donc c'est l'annexe 1 qui s'intitule "Document de référence de l'industrie pétrolière et gazière". En tout cas la version que j'ai, je sais pas si c'est l'ensemble du rapport qui vous a été produit ou seulement les extraits ou...

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1820

Non, seulement que les extraits. On n'a pas eu le temps de tout envoyer.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1825

Donc c'est à la page 69 de ce document, au tableau C-2, se trouvent différents calculs et les sources sont indiquées en notes intrapaginales.

PAR LA COMMISSAIRE:

1830

Alors on l'a dans l'annexe que vous nous avez présentée.

PAR M. DOMINIQUE NEUMAN:

1835

Ce que vous avez, c'est différentes études sur les émissions de CO₂ équivalent par milliers de mètres cubes de production, donc les émissions à la production, au traitement, au transport-stockage et à la distribution et à l'utilisation finale pour différentes hypothèses.

Il y a Gaz de l'Alberta utilisé en Alberta, Gaz de la Colombie-Britannique utilisé à Vancouver, Gaz de l'Alberta utilisé à Chicago. Donc l'exemple qui se rapproche le plus de nous,

1840 c'est Gaz de l'Alberta utilisé à Chicago, et dans le rapport, on a un petit peu augmenté les chiffres pour le transport, mais de façon un peu approximative, pour tenir compte que Montréal est plus loin que Chicago.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1845 Si vous me permettez peut-être d'amener plus de précisions, si on regardait le scénario Alberta-Chicago, on parlerait d'une augmentation de seize virgule six pour cent (16,6 %) par rapport aux chiffres qui nous sont présentés. Mais comme il y a plus de distance encore, il faut rajouter à ça. Donc on est vraiment près du vingt pour cent (20 %) de plus.

1850 Et ça, pour nous, ça apparaissait majeur. Parce que comme je disais tantôt, à un problème global, il faut avoir une approche globale. On peut pas décider tout d'un coup que vingt pour cent (20 %) de ça, en termes de gaz à effet de serre, n'a pas d'importance et en même temps, il faut aussi se rappeler que ces torchères-là vont émettre des gaz qui vont causer des problèmes de pollution de l'air ambiant importants.

1855 En Alberta, il y a des gros problèmes où les gens, comme je disais tantôt, par rapport à une campagne qui s'appelle "Keep Clean Areas Clean", bien, des gens essaient de limiter l'augmentation ou la prolifération des puits de gaz un peu partout, OK.

1860 Donc si on ne regarde pas cet aspect-là, bien nous, on va encourager finalement la détérioration de l'environnement en Alberta tout en augmentant les gaz à effet de serre partout.

PAR LA COMMISSAIRE:

1865 Une dernière question. La stratégie que vous préconisez, à court terme, là, c'est d'utiliser davantage les interconnexions et aussi l'efficacité énergétique. Mais l'efficacité énergétique, on nous a dit en première partie de l'audience publique que ça prend du temps à démarrer.

1870 Bon, on comprend qu'il faut partir à un moment donné, là, mais il y a comme une inertie du système qu'il faut tenir compte avant d'aller chercher la réponse attendue.

1875 Avez-vous des exemples, notamment la Californie par exemple qui a fait face à des problèmes énergétiques significatifs et on a parlé d'efficacité énergétique pour tenter de résoudre une crise à ce moment-là, avez-vous des réponses ou des statistiques qui pourraient nous permettre de dire comment on est capable de faire justement virer vite la machine vers l'efficacité énergétique? Le temps de réponse, est-ce qu'on le connaît bien?

1880 Il y a sûrement une courbe d'optimisation, est-ce que c'est deux (2) ans, trois (3) ans, cinq (5) ans?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1885 Bon, il y a plusieurs niveaux à cette question-là. Si on regarde juste les expériences qui ont déjà eu lieu au Québec, c'est pas compliqué de repartir ça, là. Même, on pourrait dire, on se donne moins d'un an pour atteindre des objectifs quantifiables importants.

1890 Prenez Négawatt qui ont fait des expériences dans plusieurs régions du Québec en termes domiciliaires et aussi de bâtisses commerciales mais non de gros édifices, là, OK. Bien, ils l'ont fait au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils l'ont fait dans la région de Québec, ils l'ont fait à Laval, ils l'ont fait dans plusieurs régions.

1895 Il y avait ici aussi un groupe de consommateurs qui ont travaillé sur la conservation d'énergie sur base communautaire. Alors tous ces exemples-là ont vécu, ont travaillé pendant quelques années et à un moment donné, on a juste débranché la machine. Donc repartir ça, là, c'est pas une question d'années, de deux-trois (2-3) ans. C'est une question de volonté, demain matin on veut partir, dans un mois les équipes sont sur le terrain et ça fonctionne.

1900 Et les premiers résultats en termes globaux apparaissent quand même rapidement, en dedans d'un an. Bon!

1905 Maintenant, il y a aussi tout l'aspect qu'on n'a pas eu le temps de présenter vraiment, et je vais insister là-dessus, le développement des énergies alternatives, comme l'éolien, le solaire, le géothermique. Prenons l'éolien par exemple; installer un parc éolien, là, un gros parc éolien comme il y a à Saint-Ulric, un an et demi (1 ½) maintenant, OK.

1910 Si on fait ça et qu'on le couple à des bassins hydroélectriques, ça nous permet de faire remonter les niveaux des bassins, question dont on ne parle pas assez au Québec. Pourquoi qu'ils sont si bas que ça nos bassins! Premièrement parce qu'on a trop exporté; deuxièmement, on n'a pas tenu compte de l'évaporation causée par le réchauffement de l'atmosphère.

1915 Et puis je connais bien le domaine, je suis encore, à tous les jours je parle avec des gens qui viennent de la Baie-James parce que j'ai travaillé dix (10) ans à la Baie-James et puis je suis dans la capitale des monteurs de ligne au Québec, les gens disent tout le temps, André, le bassin, il remonte jamais!

1920 Bien, il y a deux (2) raisons à ça. La première, c'est qu'on n'a jamais tenu en considération le problème du réchauffement de l'atmosphère, qui existe, et donc ce qui amène à dire que le projet de centrale thermique a pas de bon sens, et deuxièmement, bien, si on voulait encourager le progrès, bien, avec l'éolien, on peut faire une révolution dans le domaine, et à très très court terme, OK.

1925 Là, si on voulait rentrer dans tous les autres domaines, les solutions existent. Ce qui manque, c'est la volonté déterminée de changer de filière. Mais là, toute la question est là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors messieurs, on vous remercie beaucoup.

1930

On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on revient. Il nous reste, cet après-midi, trois (3) autres participants. Alors à plus tard.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1935

REPRISE DE LA SÉANCE

**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE – RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous voulez reprendre votre place, nous allons poursuivre la séance publique. S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez vous rapprocher, nous avons besoin de silence pour accueillir l'opinion de nos prochains participants.

1945

Alors nous accueillons la Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Et son porte-parole, monsieur André Dontigny, qui est accompagné de monsieur Sebez.

1950

Bonjour à vous deux!

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

1955

Bon, alors bonjour madame la Présidente, madame la Commissaire.

Alors le mémoire que nous vous avons déposé fait état de notre appréciation des impacts sociosanitaires du projet de centrale de cogénération de Bécancour, et puis notre présentation va porter sur les principaux éléments que vous retrouvez dans le mémoire.

1960

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2

Page 5, milieu du paragraphe

1965

... entraîne une augmentation de trois (3 %) à quatre pour cent (4 %) du taux...

LECTURE DU MÉMOIRE

1970

Page 5, suite du paragraphe, "de mortalité..."

Page 7, milieu du premier paragraphe, "... soit 10 % du total des véhicules"

Au Québec.

1975

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 7, suite du paragraphe, "Tout cela..."

Page 14, fin de la page.

1980 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pas de manifestation, s'il vous plaît.

1985

J'apprécierais, monsieur Dontigny, que vous déposiez les diapositives que vous nous avez présentées.

Madame Journault.

1990

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui. Nous aimerions avoir un petit peu plus d'explications de votre part concernant les particules fines, l'impact des particules fines.

1995

Dans votre mémoire, en page 21, vous expliquez, et je fais une référence à vos propos:

"Actuellement dans l'air ambiant à Bécancour, les particules fines sont de l'ordre de treize microgrammes par mètre cube ($13 \mu\text{g}/\text{m}^3$) avec des concentrations maximales journalières allant jusqu'à soixante-dix microgrammes par mètre cube ($70 \mu\text{g}/\text{m}^3$)."

2000

Et le projet prévoit une augmentation de huit pour cent (8 %), globalement, sur les volumes ou les quantités produites.

2005

Lorsque vous faites référence aux études de Lippman et Goldberg concernant les taux quotidiens de mortalité pour des augmentations de particules fines, c'est juste qu'on veut bien comprendre ce que vous nous dites là, l'augmentation de trois (3 %) à quatre pour cent (4 %) du taux quotidien de mortalité lorsqu'il y a une augmentation de particules fines de vingt-cinq microgrammes par mètre cube ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) à partir d'un seuil de vingt microgrammes ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

2010

Est-ce que c'est lorsqu'on atteint – c'est vingt ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$) plus vingt-cinq ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$), lorsqu'on atteint quarante-cinq microgrammes par mètre cube ($45 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ou si c'est lorsqu'on atteint vingt-cinq ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$)? C'est juste que je savais pas s'il faut additionner.

2015

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

À partir du seuil de vingt microgrammes par mètre cube ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$), à ce moment-là c'est qu'on additionne, à chaque tranche de vingt-cinq microgrammes par mètre cube ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) de plus, on estime une hausse de trois (3 %) à quatre pour cent (4 %) de la mortalité. Donc cinquante microgrammes ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) de plus, de l'ordre de six (6 %) à huit pour cent (8 %) d'un taux de mortalité plus élevé et ainsi de suite.

2020

Donc c'est un effet en fonction de la concentration mais à partir d'une valeur seuil qui est de vingt ($20 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

2025

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord. Et la valeur seuil, est-ce qu'on fait référence à une concentration moyenne dans l'air ambiant ou à une concentration maximale? Parce que si on la compare à la situation qu'on voit présentement à Bécancour, c'est treize microgrammes par mètre cube ($13 \mu\text{g}/\text{m}^3$), la concentration moyenne, pour atteindre des concentrations maximales de soixante-dix ($70 \mu\text{g}/\text{m}^3$), alors est-ce que c'est en référence à une concentration moyenne?

2030

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

2035

Ici, on parle d'effets qui peuvent être des effets aigus en fonction de la concentration. Alors bien entendu, si une journée ou pendant des journées on pourrait se retrouver avec des concentrations plus élevées, le fait d'élever sur cette base-là de vingt-cinq microgrammes ($25 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et plus, puisque ce sont des effets aigus, prenons une personne âgée avec de l'insuffisance cardiaque, cette personne-là pourrait être affectée par ces situations-là.

2040

Juste à titre d'exemple, prenons aussi par analogie ce qui peut se faire en situation de chaleur accablante! C'est qu'on sait que la chaleur en soi entraîne des problèmes physiologiques, entraîne une adaptation physiologique plus difficile chez les personnes vulnérables. Donc on est dans une situation similaire, en ce qui concerne cet aspect-là, donc associée à des volets aigus là-dessus.

2045

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est des volets aigus, donc on peut dire qu'actuellement, il y a des journées où on est en situation problématique, c'est ça, d'après le mémoire que vous présentez?

2050

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

Ce que ça signifie, c'est qu'il pourrait y avoir des journées où on est en situation problématique, donc à la fois il y a le volet aigu que je soulevais, il peut y avoir des situations qui peuvent être problématiques potentiellement pour des gens dans une situation d'exposition aiguë mais aussi, au travers de ça, il y a aussi l'effet de cumul.

2055

On sait que ces particules fines là peuvent avoir aussi des effets cancérigènes et donc dans les circonstances où vous déployez ou augmentez les capacités cancérigènes d'autres substances toxiques, donc à ce moment-là, il peut y avoir aussi des effets à long terme qui sont associés à ça.

2060

Alors c'est dans ce contexte-là que l'étude, ce que nous en comprenons, a été faite.

2065

PAR LA COMMISSAIRE:

Alors là, à ce moment-là, on fait référence à l'exposition à long terme et là, on peut prendre la moyenne, les concentrations moyennes dans l'air ambiant, pour le deuxième volet?

2070

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

Oui.

2075

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous n'avez pas exposé au public la partie de votre mémoire qui traite de l'impact sonore, mais il y est dit que dans la zone urbaine et récréative proche du projet, il serait surprenant que l'augmentation du bruit soit perceptible dans ce périmètre.

2085

On a pu constater qu'il y a des résidences, là, qui sont isolées, qui sont dans le parc industriel, est-ce que c'est le même constat que vous faites à ces résidences, l'avez-vous fait ou pas?

2090

PAR M. ANDRÉ DONTIGNY:

On est parti des informations qui étaient disponibles dans le cadre de ce que fournit le promoteur, on n'a pas de données à l'égard de maisons plus proches du parc industriel ou d'autres.

2095

Au fond, ce qu'on soulève à l'intérieur de ça, c'est que lorsqu'on arrive de façon générale à des mesures de bruit qui peuvent être de l'ordre de quarante décibels (40 dB), on est généralement dans des zones de confort.

2100

D'où notre préoccupation première qui est davantage à l'égard des travailleurs eux-mêmes, si les expositions sont des expositions qui sont de plus forte amplitude, de s'assurer qu'il puisse y avoir réduction à la source, que les travailleurs soient moins exposés, que les travailleurs disposent des mesures de protection pour éviter qu'ils soient exposés à des quantités de bruit qui là, à ce moment-là, peuvent être à risque sur le plan d'exposition des travailleurs.

2105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

2110 Alors de toute manière, moi j'invite les gens à lire votre mémoire, il est assez explicite sur l'ensemble des questions entourant la santé.

Je vous remercie d'avoir participé à cette audience publique. Au revoir.

2115

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL

PAR LA PRÉSIDENTE:

2120 Alors j'invite maintenant l'Association du gaz naturel et son porte-parole, monsieur Daniel Cloutier, à s'approcher.

Bonjour.

2125 **PAR M. DANIEL CLOUTIER:**

Je suis accompagné de monsieur Jean-Pierre Cartier, ingénieur-conseil de la firme Cartier, Frigon, qui saura répondre à des questions techniques au besoin.

2130 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 2

Page 3, troisième point, "... du gaz naturel".

2135 Ou autres formes d'énergie dans deux (2) usines attenantes.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, point 4.

2140 **Page 4, fin du premier paragraphe**

Par contre, le contexte énergétique actuel est beaucoup plus complexe. Nous nous devons d'assurer notre autonomie énergétique actuellement.

2145 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, deuxième paragraphe

Page 4, fin du dernier paragraphe

2150 On pourrait par exemple réviser les grilles tarifaires pour favoriser ce développement.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, conclusion.

2155 **Fin du mémoire.**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2160

Merci monsieur Cloutier.

Ce qui se dégage cet après-midi, c'est qu'il y a comme un consensus pour un débat public sur l'énergie. Même l'Association gazière le demande.

2165

Ma question, c'est: qu'est-ce qui fait que le gaz naturel pénètre pas autant que vous le souhaitez au Québec?

PAR M. DANIEL CLOUTIER:

2170

Disons qu'il y a un historique d'approvisionnement, le gaz naturel est disponible au Québec depuis les années...

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2175

Au niveau résidentiel, depuis quinze (15) ans.

PAR M. DANIEL CLOUTIER:

2180

... depuis quinze (15) ans seulement au niveau résidentiel, c'est à titre de développement. Dans la région de Québec, entre autres, c'est arrivé aux alentours des années 1978 à 80, ça fait qu'on n'avait pas cette forme d'énergie là à proximité, c'est pour ça que le développement s'est fait à court terme.

2185

Et deuxièmement, on a un coût compétitif actuellement d'électricité qui est parmi les plus bas en Amérique, ce qui a pas favorisé le développement du gaz naturel, bien entendu, étant en compétition avec une autre forme d'énergie qui est l'électricité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190

Quand vous demandez au gouvernement du Québec, dans le fond, de vous aider, par exemple j'imagine en favorisant l'implantation pour la fourniture de gaz naturel, en facilitant la fourniture de gaz naturel dans les nouveaux développements résidentiels, vous pensez à quoi, là, pour être plus précis?

2195 **PAR M. DANIEL CLOUTIER:**

Bien disons qu'on parle au départ d'infrastructures. On sait actuellement qu'avec le bloc patrimonial, la quantité d'électricité qui est réservée pour l'usage du Québec est en deçà des prix de marché.

2200

Le gaz naturel est une molécule qui subit, qui est toujours en compétition avec les prix de marché. Ça fait que d'un côté, on a une molécule qui est en compétition avec les prix de marché et d'un autre côté, on est en compétition avec une molécule qui est dans un environnement en dehors des marchés compétitifs normalement utilisés.

2205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Journault.

2210 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, merci.

2215

Comme vous l'avez entendu sans doute, certains signataires de mémoires estiment que le projet à l'étude présentement, en tout cas, correspond pas à leurs critères de centrale de cogénération, parce qu'ils estiment que le pourcentage de vapeur produite est insuffisant par rapport à la quantité totale d'énergie.

Pour vous, comment vous situez ça?

2220

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2225

Non, je pense qu'il y a une plus-value à générer de la vapeur, ça augmente l'efficacité globale de la centrale. Les besoins des deux (2) industriels qui sont mentionnés, sans les avoir visités, juste pour avoir regardé des cartes, sont peut-être de l'ordre de trente mégawatts (30 MW) chacun et puis là, je pense que j'ai un gros chiffre, tandis que la disponibilité, mille deux cents kilowatts (1200 KW), est probablement plus grande que ça, de l'ordre de cinq cents (500 MW). Alors il va rester un résiduel de vapeur, ça c'est officiel.

2230

Ce qu'on a porté à votre attention tantôt, c'est que si le gaz naturel est utilisé directement à la source pour des fins thermiques, pour les fins de chauffage, on peut efficacement l'utiliser, plus que dans une centrale de génération d'électricité. Et ça permettrait de réduire substantiellement l'accroissement de la charge qu'on connaît aujourd'hui au Québec, au niveau de l'électricité.

2235

Aujourd'hui, l'électricité, c'est mathématique, notre augmentation de charge. Si on se pose tous la question dans la salle, on a tu plus de lumières de Noël cette année qu'on en avait

2240 l'année passée, je pense que tous vont répondre oui. Et si on regarde tous, on est rendu à dire qu'avec la charge que tous les ordinateurs apportent sur le réseau, dans l'ensemble, on est rendu qu'on a autant de charge qu'on a dans les moulins à papier.

2245 Alors on le voit, là, que la demande croît continuellement. Ça fait qu'il faut faire des efforts, oui, pour garder notre autonomie énergétique. Il faut faire des efforts aussi pour conserver le bassin de réserve qu'Hydro-Québec a. Le terme anglais, c'est "spinning reserve". Si on a le malheur d'aller gruger là-dedans et s'il nous arrive des 1999-2000, des verglas ou des choses comme ça, le réseau est à terre.

2250 S'il nous arrive ce qui est arrivé l'année passée aux États-Unis, le réseau est à terre. Alors on doit garder une marge de sécurité sur le réseau au niveau de l'approvisionnement.

Le gaz apporte cette sécurité-là. Dans les nouveaux équipements, les nouvelles technologies, l'efficacité dépasse les quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Il y a des programmes d'encouragement de Gaz Métropolitain qui permettent d'y accéder.

2255 Les difficultés qu'on rencontre, par contre, c'est que la vente du gaz naturel présentement au Québec, et puis c'est probablement dû, et les gens de Gaz Métropolitain pourront vous le confirmer, mais au coût de développement des réseaux. Aller creuser des rues et puis poser des tuyaux, et puis rentrer dans toutes les résidences, ça coûte un bras.

2260 Mais si on est capable d'arriver, d'avoir une formule incitative, que le gaz est à parité ou moins cher que l'électricité, ce qui est pas le cas présentement, je pense qu'on a une belle manière, une belle porte de rechange. On va utiliser intelligemment le gaz naturel pour les fins de la thermie, on va garder l'électricité dans des domaines où les charges lui sont captives, la force motrice, l'éclairage et d'autres, les ordinateurs, l'électrique et ces choses-là, l'outillage, et
2265 puis on arriverait en bout de course avec une progression de la demande qui est beaucoup moins forte qu'actuellement.

2270 C'est une noble direction à prendre, elle est pas facile. Je suis certain que si, demain matin, vous demandez à Gaz Métropolitain, on vous transfère le parc résidentiel, ils sont pas capables de le prendre, mais s'il y a des petits pas qui se font dans ce sens-là, on arriverait à faire quelque chose de bien.

2275 De tous les pays industrialisés, le Québec, c'est le seul qui n'a pas le gaz naturel pour fins de chauffage. Ce qu'on a, c'est petit au niveau de la charge globale. Alors ce serait un élément à encourager pour arriver à nos fins, et on serait pas confronté, notre génération qu'on a actuellement.

2280 Par contre, l'augmentation de charge qu'on vit, j'en ai fait des exemples tantôt, elle est vraie et puis c'est pas changer des chiffres de colonne, comme j'ai entendu tantôt, qui va régler le problème.

Est-ce que je peux répondre à d'autres questions?

PAR LA COMMISSAIRE:

2285 Peut-être!

Justement, le débat sur l'énergie, vous voyez ça essentiel pour quelle raison, et puis est-ce que vous estimez qu'il devrait arriver rapidement au Québec, est-ce qu'on en a besoin rapidement ou si ça peut tarder?

2290

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2295 Le débat sur l'énergie! La question est bonne! Moi j'aimerais, ça fait tout de même trente-cinq (35) ans de pratique que j'ai, l'efficacité énergétique, il y en a plusieurs qui sont venus, qui ont prêché pour. C'est une vérité. L'efficacité énergétique peut réduire substantiellement la consommation énergétique de nos industries, de nos bâtiments institutionnels, bâtiments d'enseignement, les hôpitaux, nos écoles. Je regarde ça parce que c'est des grands bâtiments et puis c'est des gros bâtiments énergivores.

2300 Aujourd'hui, au moment où je vous parle, on fait des projets que je prends, qui sont tous autour de deux piastres-deux piastres et demie du pied carré ($2 \$/\text{pi}^2 - 2 \frac{1}{2} \$/\text{pi}^2$) et le dernier que j'ai livré, il est rendu à quatre-vingt-une cents du pied carré ($81 \text{¢}/\text{pi}^2$). Et là-dedans, il y a eu aucune, aucune réduction dans la qualité des services, au contraire, on l'a améliorée.

2305 Ça pour vous dire, c'est que oui, il existe des technologies qui permettent, et puis qui sont rentables aussi à faire, on parle des projets de cinq (5) ans, sept (7) ans, huit (8) ans, et ils se sont autofinancés. Le parc, si vous voulez, les équipements dans le bâtiment qui bien souvent est vétuste, il arrive à trente (30) ans ou à quarante (40) ans de vie, on le remet à neuf et on vient et on l'opère très efficacement, alors ça, c'est des programmes qui devraient continuer.

2310

2315 Présentement, je porte à votre attention que l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec n'a plus de budget. Ils ont même commencé à laisser aller des gens. C'est un service, ça, au niveau des consultants, qui est essentiel, parce que la clientèle est plus ou moins réceptive aux idées, bon écoute, si j'ai l'aide gouvernementale un petit peu, c'est juste le petit coup de pouce que ça prend pour enclencher le mécanisme correctement.

2320 Alors vous auriez peut-être un intérêt, au niveau communautaire, à ce que l'Agence reprenne des poils de la bête et puis qu'elle soit proprement financée pour aider les consultants à faire leur travail de développement au niveau de tous ces bâtiments-là.

On a parlé du réseau gazier, on a parlé de l'Agence d'efficacité énergétique...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2325 Le débat, le débat public!

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2330 Le débat! Une chose qui est certaine, c'est que si on parle à long terme de l'énergie, l'électricité est là pour demeurer. À travers toutes les formes d'énergie, l'énergie est là. Si on s'en vient – ce qui est menaçant pour nous autres, là, c'est tout notre parc de véhicules, là, c'est ça qui est le plus gros polluant qu'on a actuellement, et si on s'en vient avec des véhicules électriques, des véhicules à hydrogène, la solution, c'est l'électricité. Alors la charge va encore monter.

2335 De là peut-être de revoir la position du gaz naturel dans le marché. Mais on est confronté à ça. Si par hasard, les pays de l'Europe ou les États-Unis ferment temporairement ou réduisent le volume du Moyen Orient, il va y avoir une évolution industrielle avec des technologies qui vont être d'autre chose que les produits pétroliers. Mais toutes ces technologies-là sont, à la base, à tout ce qu'on sache au niveau scientifique, à la base de ça, c'est de l'électricité.

2340 Maintenant, ce qui est intéressant par exemple sur la base de l'électricité, c'est qu'on peut contrôler les émissions en des points bien précis. Si on parle de l'hydroélectricité, ça, ça va bien, c'est hydraulique. Mais si on parle du gaz ou de d'autres manières de le faire, c'est qu'on peut, aujourd'hui il y a des technologies pour qu'on envoie de l'air propre; elles sont dispendieuses à installer, là, j'écoutais le rapport tantôt, il y a certaines de ces émissions-là qui peuvent être contrôlées scientifiquement.

2350 Alors tant qu'à un débat public, bien, ça peut vous amener à tout ça. Mais il y a une réflexion à faire. L'électricité, elle est là pour demeurer, et puis elle va être probablement la solution environnementale à long terme.

PAR LA COMMISSAIRE:

2355 Il faut en dégager. C'est-à-dire qu'il faut en dégager pour utiliser les énergies aux bons endroits, comme vous dites?

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2360 C'est que si on se dit, bien on croise les pieds puis on fait plus rien, on sera pas capable de répondre à la demande de demain. Aussi bien au niveau scientifique, au niveau de résoudre nos problèmes.

2365 Et que nous autres, on construisse ici, on parle souvent, on s'en va sur les marchés américains et tout ça, bien, j'aime bien mieux voir de l'eau convertie en électricité que de voir du charbon qui vienne me retomber sur la tête!

PAR LA COMMISSAIRE:

2370 Est-ce que vous vous attendriez de la politique énergétique du Québec qu'elle ait un volet consacré à l'efficacité énergétique et puis qu'on se donne des objectifs globaux?

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2375 Il y a beaucoup à faire, il y a beaucoup à faire. Quand je parlais de bâtiments tantôt, là, je vous ai parlé cinquante pour cent (50 %) de réduction, et jamais ces chiffres-là ont paru dans des rapports. Et pourtant, ça, je l'ai réalisé à maintes et à maintes reprises, dans des gros bâtiments. Alors c'est un bon outil, oui madame.

2380 **PAR M. DANIEL CLOUTIER:**

2385 Peut-être que j'aimerais rajouter que le débat est nécessaire. On se doit, étant donné que les solutions sont toutes à long terme, les barrages hydroélectriques, c'est à long terme, l'ajout de conduites au Québec, c'est à long terme, donc il faut en parler le plus tôt possible pour s'assurer que les solutions de demain vont être adaptées aux besoins réels et non pas être en mode réactif continuellement.

PAR M. JEAN-PIERRE CARTIER:

2390 Un dernier point. Si on parle de la centrale, à court terme, Hydro-Québec en a défini un besoin. Une fois que les stations, les nouvelles stations de génération hydraulique seront mises en place, on verra le profil de la charge, et on verra les actions que le gouvernement a prises. Mais il y a rien qui empêche cette centrale-là devenir une centrale de pointe à ce moment-là, et on parle de tout un autre contexte. Vous savez de quoi je parle, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2400 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405 Merci beaucoup, messieurs.

MOUVEMENT AU COURANT

2410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors notre prochain intervenant est monsieur John Burcombe du Mouvement Au Courant, il n'est pas présent dans la salle, il est au téléphone, on va attendre un petit peu pour établir la communication téléphonique.

2415

Ce sera le dernier intervenant de cet après-midi. Par la suite, nous ajournerons et nous reprendrons nos travaux à dix-neuf heures trente (19 h 30).

2420

Et je vous rappelle également que nous avons encore sept (7) présentations qui nous seront faites.

Bonjour monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2425

Oui, bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2430

J'ai déjà fait les présentations, alors je suis en compagnie de madame Claudette Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

2435

Bonjour monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2440

Bonjour!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc nous sommes prêts à vous entendre.

2445

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bon, alors mon nom, c'est John Burcombe, je suis le représentant du Mouvement Au Courant.

2450

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, début.

Page 2, première phrase

2455 Ce cloisonnement fut bien démontré lors de la première partie des audiences quand la Commission a demandé des précisions sur la capacité de production. Dans le texte, il y a une citation, mais je vais passer par-dessus.

LECTURE DU MÉMOIRE

2460

Page 2, "Nous constatons que le public..."

Page 4, fin du mémoire, "C'est un problème chronique..."

Dont nous avons parlé précédemment.

2465

Alors ça finit nos commentaires pour le moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470

Monsieur Burcombe, je vous remercie.

Je vais commencer par régler le dernier point de votre présentation et après, on va en venir aux questions en rapport avec le projet.

2475

Simplement vous dire, je ne sais pas si vous avez pu le constater mais déjà hier, dans le site Internet, les réponses aux questions étaient déposées, est-ce que vous avez pu le constater?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2480

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485

Alors il faut croire que les destinataires de ces questions ont été très pressés de nous répondre, on a déjà réponses à plusieurs de ces questions. Et peut-être vous dire que pour que les questions soient intéressantes, tel que vous le dites, il faut prendre le temps d'y penser, je comprends que le délai a peut-être été un peu long, mais il faut s'assurer d'avoir les questions qui fassent le tour de ce que l'on a pu entendre au cours de la première partie de l'audience.

2490

Par ailleurs, monsieur Burcombe, si jamais à la suite de la lecture de ces réponses, vous aviez des modifications à apporter à votre mémoire, et c'est le cas pour tous les autres

citoyens présents dans la salle qui ont déposé un mémoire, bien, il nous fera plaisir de prendre connaissance de ces amendements à votre mémoire. D'accord?

2495

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Merci, oui.

2500

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai une question et après, je céderais la place à madame Journault. Dans le mémoire, vous citez Hydro-Québec Distribution et vous dites:

2505

"Une part de la vapeur produite par les chaudières de récupération de chaleur peut également être utilisée pour alimenter en vapeur des industries sises à proximité de la centrale."

Est-ce que je dois comprendre par là que vous émettez un doute quant au fait que ce projet produirait constamment de la vapeur pour les fins d'industries sises à proximité?

2510

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est que je pense que c'est probablement le même cas qu'auparavant avec le projet original de 91, là les clients vapeur étaient obligés de prendre la vapeur pour seulement cinq (5) ans, je crois. On n'a pas ici copie du contrat avec ces clients, je sais pas si c'est le même type de contrat, mais c'est sûr qu'Hydro-Québec veut assurer que le projet va opérer toujours, même si les clients vapeur disparaissent ou même si le propriétaire actuel fait faillite. Il y a toutes sortes de clauses comme ça dans le contrat.

2515

2520

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, je comprends votre point.

Madame Journault.

2525

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui monsieur Burcombe. Dans votre présentation, vous déplorez que la présente Commission n'a pas à examiner aussi le gazoduc qui est un élément lié directement au projet.

2530

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

2535 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous savez que les commissions du BAPE sont indépendantes les unes des autres. Donc pour qu'on puisse tenir compte du gazoduc, qui est un élément lié, comme vous le dites, un élément lié au projet à l'étude présentement, il faudrait que la présente Commission ait aussi le mandat d'examiner le gazoduc, parce qu'on ne peut pas autrement se prononcer sur cet élément-là.

2540 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, ça, c'est votre point de vue. Je sais pas si c'est – ça semble ne pas être partagé par le ministère de l'Environnement. Et c'est la même chose dans d'autres projets Hydro-Québec où il y a une ligne pour connecter le projet au réseau de transport et toujours, cette ligne a été examinée séparément et on a déjà commenté ça dans le passé.

2545 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord.

2550 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2555

Nous nous demandons pourquoi la loi n'est pas appliquée, c'est assez clair pour nous.

2560 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Parce que vous n'êtes pas le seul à souligner cet élément-là et on a été invité dans d'autres mémoires à se prononcer même sur le gazoduc, parce qu'étant directement lié au projet. Alors c'était simplement une réponse que je voulais vous donner. Si on n'a pas le mandat, on ne peut pas se prononcer.

2565 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Non.

2570 **PAR LA COMMISSAIRE:**

2575

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe, vous faites allusion dans votre mémoire au fait que, en fait je vous résume rapidement, là, mais que le projet TransCanada, vous faites un lien en fait entre le projet

TransCanada Energy et le fait que l'Aluminerie Alouette, le projet de l'Aluminerie Alouette ait été approuvé par le gouvernement.

2580 Que faudrait-il faire, à votre avis, pour que l'on puisse justement prévoir les conséquences de décisions en rapport avec des projets industriels qui requièrent l'énergie pour son bon fonctionnement?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2585 Je crois que l'environnement doit être pris en compte dans toute cette planification. Et présentement, le gouvernement peut faire des décisions sans aucune considération environnementale et ça, c'est un problème qui a existé toujours, mais de plus en plus, on commence à faire l'évaluation environnementale stratégique. Et je crois que ça, c'est une façon
2590 de faire qu'il faut implanter afin de prendre en compte toutes les composantes d'un plan ou un programme. Parce qu'autrement, l'environnement n'est pas nécessairement regardé dans les décisions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2595 D'accord. Donc vous considérez qu'avant de prendre une décision sur un projet comme l'agrandissement de l'Aluminerie Alouette, le gouvernement aurait dû faire une évaluation stratégique de ce projet et essayer d'évaluer toutes les conséquences d'un avis favorable, c'est ce que je comprends?

2600

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui, c'est ça.

2605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2610 Cet après-midi, vous n'étiez pas avec nous mais l'ensemble des participants à l'audience, on peut dire que c'est unanime, ont demandé un débat sur l'énergie. J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2615 C'est qu'on a eu un débat en 95, c'était pas au goût de tout le monde, c'était pas un débat complètement indépendant parce que c'était mené par le ministère des Ressources naturelles, mais je crois que l'aboutissement de ça était un rapport consensuel entre tous les membres du comité qui a mené des présentations, trois cents (300) présentations, je crois, de mémoires, et le rapport pour nous était un très bon rapport.

2620 Et le problème est que depuis ce temps, on a dévié des recommandations de ce rapport. C'est plutôt peut-être seulement nécessaire de rappeler, revoir ce rapport et de l'appliquer. C'était axé sur l'efficacité énergétique et on a mis ça de côté, on n'applique plus les recommandations de ce rapport.

2625 Alors c'est peut-être même pas nécessaire de faire un autre grand débat. On a eu le débat en 95, c'est seulement d'appliquer les recommandations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 Dans le fond, ce que vous nous dites, c'est que vous souhaiteriez – mais si je fais erreur, là, dans mes propos, vous me corrigez – vous souhaiteriez qu'un suivi public soit fait sur les conclusions de ce débat public?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2635 Oui, il serait bon de discuter ou de revoir publiquement, peut-être, le résultat ou le suivi de ce rapport, pour voir jusqu'à quel point les recommandations ont été et sont actuellement respectées ou suivies. C'est plutôt ça qu'on devrait débattre, je crois.

2640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2645 Une dernière question en ce qui me concerne, on invoque, l'urgence semble être invoquée par Hydro-Québec pour aller de l'avant et accepter le projet de TransCanada Energy, comment voyez-vous la contribution des importations d'énergie électrique pour tenter de combler ces problèmes disons...

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2650 Ponctuels!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655 ... ponctuels?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2660 Oui. En fait, presque le même débat qu'on a eu au début des années quatre-vingt-dix, où Hydro-Québec prévoyait une grosse augmentation de la demande qui ne pourrait pas être remplie par le prochain gros projet hydroélectrique, Grande-Baleine à l'époque, et dans ce cas, finalement, la pénurie appréhendée n'a pas eu lieu.

2665 Dans ce cas actuel, peut-être c'est pas le cas. Avec le cinq cents mégawatts (500 MW), c'est sûr que c'est un besoin qui doit être rempli, on peut pas l'échapper.

2670 Mais Hydro-Québec a d'autres projets hydroélectriques sur les plans de dessin ou même dans le processus d'approbation, et c'est peut-être seulement pour quelques années qu'il y aura un manque d'énergie. Alors il y a toujours la question, est-ce qu'il faut signer des contrats pour vingt-cinq (25) ans, pour vingt (20) ans je crois que c'est TransCanada, est-ce qu'il faut permettre d'acheter de l'énergie thermique pour vingt (20) ans si c'est simplement pour combler un déficit de peut-être deux-trois-quatre (2-3-4) années de durée.

2675 Ça, c'est la question qui est pas vraiment répondue, parce que Hydro-Québec Production est hors du portrait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 Et au plan des gaz à effet de serre, est-ce que le fait d'importer serait acceptable, de l'énergie par exemple de nos voisins du Sud qui produisent beaucoup à partir de centrales thermiques, est-ce que ce serait acceptable?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2685 Bien, je crois, le bilan global après un certain nombre d'années sera toujours productif, dans le sens qu'on n'émettra, globalement, pour la source et la charge, on n'émettra peut-être même pas autant de gaz à effet de serre si on opère une centrale de cogénération pour vingt (20) ans. C'est peut-être une équation à regarder, est-ce que l'énergie des États-Unis pour quelques années émet plus de gaz à effet de serre que le projet pour vingt (20) ans!

2690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors ça complète mon questionnement.

2695 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

2700 Avez-vous une idée, monsieur Burcombe, comment on pourrait tenter de convaincre entre autres nos voisins du Sud de faire peut-être une part, de faire plus d'efforts pour contrer les gaz à effet de serre parce qu'on sait qu'il y a peut-être quelque chose comme deux mille (2000) centrales thermiques qui sont annoncées dans la prochaine décennie, je crois, alors est-ce qu'on peut voir un peu de lumière au bout du tunnel ou si c'est peine perdue?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2705

C'est que les États-Unis ont décidé de ne pas tenir au Protocole de Kyoto. C'est pas peut-être le meilleur espoir qu'il y aura un changement d'avis avec un président différent.

2710

À part de ça, il y a à certains endroits, aux États-Unis, un souci très grand pour l'efficacité énergétique et réduction des émissions, et c'est beaucoup plus apparent et évident à certains états qu'ils n'acceptent pas la position fédérale de nier même l'existence des effets de serre.

2715

Mais ça prend un changement à travers les États-Unis au complet pour que les choses changent radicalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720

Alors monsieur Burcombe, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique. Au revoir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2725

Merci.

DROIT DE RECTIFICATION

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

2730

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

Alors peut-être un dernier point avant d'ajourner. Il y a monsieur André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique qui a demandé un droit de rectification.

2740

Alors je vous rappelle, monsieur Bélisle, qu'il s'agit bien de corriger des informations, des données qui ont été fournies dans des mémoires, parce que je ne veux pas de contre-opinion à une opinion émise.

2745

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

Est-ce que cela va pour la question que madame Journault a posée, je peux me faire le porte-parole des groupes environnementaux, premièrement de l'AQLPA bien sûr, de Stratégies énergétiques aussi, du Regroupement national des conseils régionaux en environnement dont je suis un des vice-présidents, aussi pour les autres groupes, et surtout aussi parce que l'AQLPA

était le secrétariat de la Coalition pour un débat public sur l'énergie, le débat public qu'on a réussi à gagner, malheureusement l'AQLPA a presque été rayée de la carte du Québec après, mais on est revenu à la surface.

2750

Tout ça pour vous dire, il y a eu un débat public sur l'énergie, les conclusions sont bien connues, mais elles ont été oubliées par le gouvernement et Hydro-Québec. Il ne faut pas, et ça, ça lie tous les autres groupes environnementaux qui étaient ici cet après-midi, il ne faut pas revenir faire un nouveau débat. Il faut revenir aux conclusions du débat et les appliquer.

2755

Et là-dessus, justement, c'est drôle, parce que j'ai été chercher quelques documents pour vous rappeler un peu ce qui se disait à l'époque, je pourrais vous montrer ça, si ça vous tente, tantôt.

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourrez les déposer peut-être à nos analystes, d'accord?

2765

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

Oui. Et aussi, à la dernière question que madame Journault aussi a posée par rapport aux États-Unis, il faut savoir qu'il y a plusieurs états américains qui présentement poursuivent le gouvernement fédéral américain pour ne pas avoir respecté les accords avec le Canada et le Québec par rapport à la réduction des gaz causant le smog et les pluies acides.

2770

Donc il faut regarder le dossier d'un aspect global et voir qu'il faut aussi, nous, respecter nos engagements. Donc ce projet-là ferait le contraire.

2775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça, c'était plutôt une opinion qu'une rectification.

Quant au débat public, je comprends que vous avez fait une rectification. Merci.

2780

Alors nous ajournons et nous reprenons à dix-neuf heures trente (19 h 30). À plus tard.

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 DÉCEMBRE 2003
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

2785

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exactes de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.